

+ RAPPORT D'ACTIVITÉ

2018



 **Limoges
Métropole**
Communauté urbaine

Piloter et **animer** un territoire solidaire - **Construire** une économie performante, durable et solidaire - **Aménager** et construire un territoire tourné vers l'**avenir** - **Servir** au quotidien une **agglo durable** - **Mobiliser** les ressources au service des politiques publiques

+ Édito du président de Limoges Métropole +

L'année 2018 a constitué une période décisive dans l'histoire de notre intercommunalité. Elle aura été rythmée, notamment, par le travail nécessaire au passage en Communauté urbaine, intervenu le 1er janvier 2019.

Réunions techniques et politiques, conseils communautaires extraordinaires : les élus et les équipes ont travaillé d'arrache-pied pour permettre cette évolution, synonyme de moyens financiers plus importants, de compétences élargies et d'une plus grande visibilité pour notre ensemble intercommunal.

Je tiens ici à rendre un hommage particulièrement appuyé et ému à Gérard VANDENBROUCKE, qui a défendu ce dossier avec passion et qu'il a porté, malgré de nombreux obstacles, jusqu'au bout de ses forces. Le destin ne lui a pas permis d'accompagner très longtemps cette jeune Communauté urbaine, mais nous savons tous ce qu'elle lui doit.

Malgré le travail soutenu qui a été mené pour réussir cette échéance majeure, de nombreuses autres actions ont été menées par Limoges Métropole au service des habitants de ses 20 communes en cette année 2018.

De nouveaux partenariats ont été initiés, tels que le Contrat de solidarité et d'attractivité avec la Région Nouvelle Aquitaine.

Des conférences citoyennes ont permis aux habitants et associations de notre agglomération de participer activement aux réflexions menées par leur intercommunalité, dans des domaines majeurs tels que le développement durable, la mobilité, l'économie et l'emploi.



“
Ce rapport d'activité
vous présente ainsi
une intercommunalité
dynamique, tournée
vers l'avenir.
”

Territoire de solidarité, Limoges Métropole a poursuivi ses opérations de montée en débit pour permettre aux habitants de plusieurs communes (notamment Rilhac-Rancon et le Palais-sur-Vienne) de bénéficier d'un accès internet performant.

Des centre-bourgs ont été aménagés, des voies refaites (avenue de la Libération à Feytiat, village de Conore à Peyrilhac, avenue des Ruchoux et avenue de Louyat à Limoges, etc.), des travaux d'assainissement réalisés sur l'ensemble de notre territoire communautaire.

La signature d'un plan territorial de lutte contre les discriminations, l'organisation de conférences sur le « vivre ensemble » et plusieurs centaines d'heures de travail proposées à des personnes en insertion professionnelle témoignent de notre souci de resserrer les liens entre les habitants, de permettre à chacune et à chacun de trouver sa place.

Ce rapport d'activité vous présente ainsi une intercommunalité dynamique, résolument tournée vers l'avenir, forte de valeurs profondes et de la diversité de ses 20 communes.

Bien cordialement,

Jean-Paul DURET
*Président de Limoges Métropole
Communauté Urbaine*

1 - Piloter et animer un territoire solidaire P. 7

Fédérer un espace de coopération P. 8

- Les communes du territoire
- La carte des équipements
- Les compétences de l'Agglo

Animer les instances communautaires P. 12

- Sécuriser et organiser les séances du conseil communautaire
- Préparer les projets de délibération
- Créer les conditions d'échanger, d'informer et de débat

2 - Construire une économie performante, durable et solidaire P. 13

Structurer une stratégie de développement économique P. 14

- Dynamiser l'offre foncière
- Soutenir les entreprises
- Soutenir les activités touristiques

Renforcer les partenariats en faveur de l'emploi P. 16

- Faciliter le retour et l'accès à l'emploi des publics fragilisés
- Promouvoir les clauses sociales d'insertion

Déployer une action dynamique de développement durable P. 17

- Agir dès maintenant pour aujourd'hui et pour demain
- Développer les énergies renouvelables

3 - Aménager et construire un territoire tourné vers l'avenir P. 19

Piloter un développement maîtrisé du territoire P. 20

- Piloter les grands projets d'aménagement
- Instruire les actes d'urbanisme

Aménager, stimuler l'offre de logement P. 22

Transformer durablement les quartiers fragiles P. 23

- Renforcer la mission politique de la ville
- Mettre en œuvre le NPRU

Préserver et valoriser le patrimoine naturel P. 25

Rationaliser la maîtrise d'oeuvre P. 27

+ SOMMAIRE

+ SOMMAIRE

4 - Servir au quotidien une agglo durable P. 29

Penser de nouveaux modes de déplacements P. 30

- Développer l'utilisation du vélo
- Promouvoir les transports en commun
- Organiser les transports scolaires

Optimiser la gestion des déchets P. 32

Garantir la qualité des installations d'assainissement P. 33

Veiller à la bonne qualité du patrimoine routier P. 34

- Des travaux sur tout le territoire
- Surveillance bon usage domaine public
- Pilotage opérations travaux voirie
- Gestion de proximité assurée en régie

5 - Mobiliser les ressources au service des politiques publiques P. 39

Adapter la gestion des Ressources Humaines aux projets de l'EPCI P. 40

- Quelques données chiffrées (bilan social)

Ressources financières P. 43

- Maîtriser le budget

Gérer les grands équipements P. 48

Professionaliser la contractualisation P. 50

Sécuriser juridiquement les projets et démarches communautaires P. 51

Structurer les Ressources techniques de l'EPCI P. 52

Poursuivre l'organisation d'une DSI performante P. 54

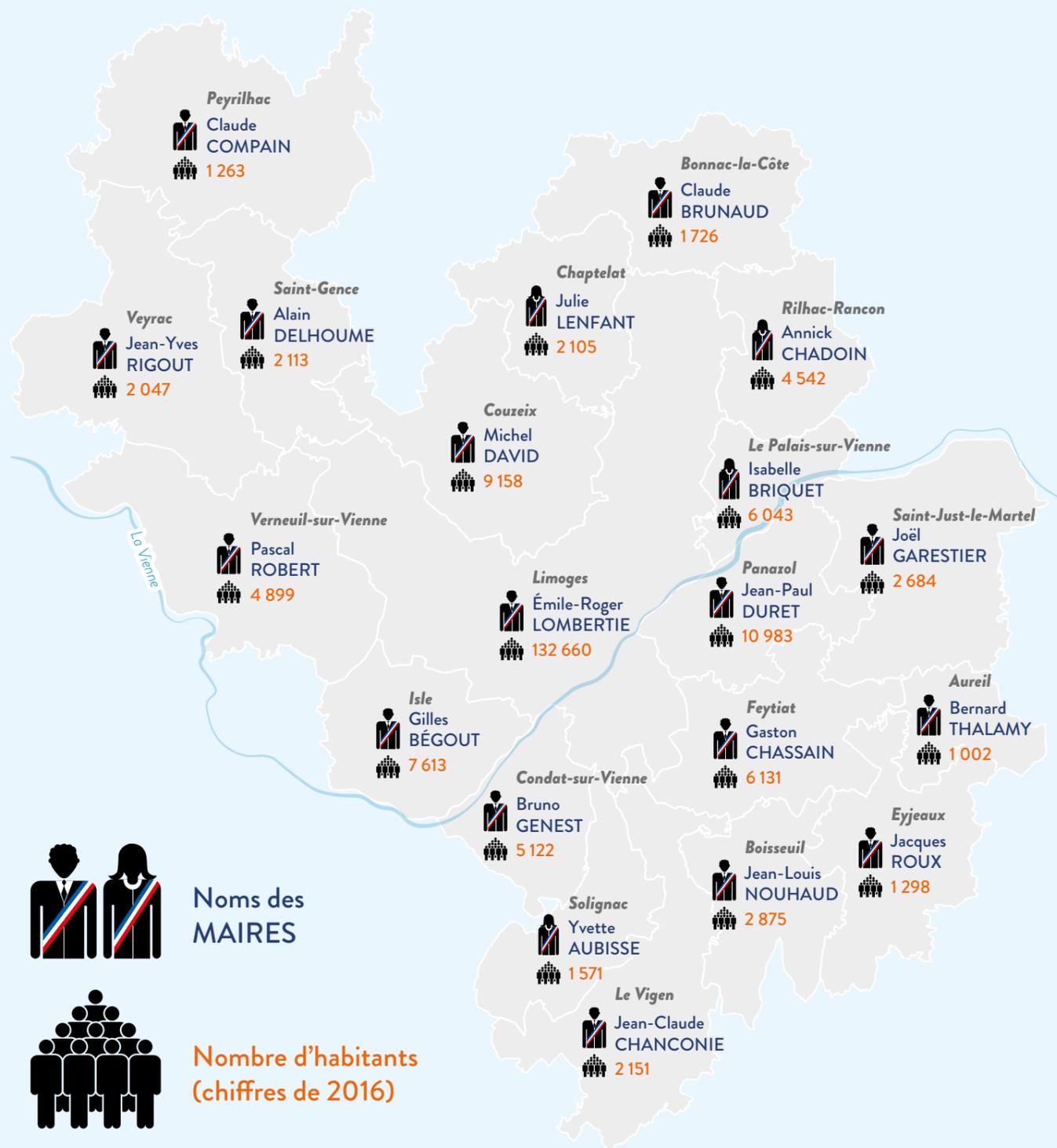
Promouvoir les actions et les projets de l'EPCI P. 56

Préparer le passage en Communauté urbaine P. 59



**PILOTER ET ANIMER UN
TERRITOIRE SOLIDAIRE**

+ Les communes du territoire



+ La carte des équipements



+ Les compétences de l'Agglo



AMÉNAGEMENT & VOIRIE :

Aménagement de l'espace • création, entretien, aménagement des voiries • plan local d'urbanisme intercommunal • feux de trafics • aménagements cyclables.

Sentiers de randonnée :

Schéma directeur, balisage, connexion, promotion.



HABITAT :

Observatoire de l'Habitat, politique du logement, logement social • aides financières, actions en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration de l'habitat, réhabilitation de l'habitat insalubre • aires d'accueil des gens du voyage.



EAUX USÉES, EAUX PLUVIALES :

Assainissement collectif + Assainissement non collectif.



GRANDS ÉQUIPEMENTS CULTURELS & SPORTIFS :

Création, entretien, gestion et animation d'équipements, de réseaux d'équipements ou d'établissements culturels, socio-éducatifs, sportifs (Zénith, Aquapolis, Vélodrome Raymond Poulidor).



ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE :

Agenda 21 • réduction, collecte, traitement, valorisation des déchets • prévention des nuisances (air, bruit) • préservation, valorisation de la biodiversité • gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations.



MOBILITÉ :

Transports urbains et péri-urbains (STCLM) • transports scolaires • V*Lim : location de vélos et de trottinettes électriques • création et entretien des bornes de charge pour véhicule électriques.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

Création, aménagement et gestion des parcs d'activités économiques • aides aux entreprises • French Tech / aide au développement des NTIC • promotion du développement touristique



POLITIQUE DE LA VILLE & INSERTION :

Pilotage politique de la ville • contrat de ville • NPRU (Nouveau Programme de Renovation Urbaine) • PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) • soutien Mission locale.



ANIMER LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Le service des assemblées, au sein de la Direction des Assemblées et Affaires Communautaires, a pour mission de préparer les instances communautaires (commissions, bureaux, conseils), de veiller à leur bon déroulement et de réaliser les formalités réglementaires à l'issue de ces instances.



Les faits marquants

Processus de transformation de la communauté d'agglomération en Communauté urbaine :

En juin, 2 conseils extraordinaires ont acté le pacte de gouvernance avec les 20 communes et le protocole d'accord avec la ville de Limoges. Celui de septembre a validé le transfert de nouvelles compétences indispensables au nouveau statut de Communauté urbaine.

Enfin le conseil du mois de décembre a délibéré sur tous les points nécessaires au passage en Communauté urbaine au 1er janvier 2019 et modifié le nombre d'élus membres de cette instance : il se compose à présent de 14 vice-présidents (au lieu de 13) et de 15 secrétaires (au lieu de 13). Ils siègeront à compter des premières instances organisées en 2019.



Les objectifs

Créer les conditions d'échange, d'information et de débat

Les conseillers communautaires et municipaux étudient, en commissions, les dossiers qui seront soumis au bureau et au conseil communautaire.

- La commission politique de la ville, solidarité et cohésion sociale : 5 réunions,
- La commission aménagement et organisation des réseaux : 5 réunions,
- La commission moyens, finances 5 réunions,
- La commission environnement, eaux, déchets et milieux naturels : 5 réunions,
- La commission développement économique : 5 réunions,
- La commission communication interne / externe et numérique : 2 réunions,
- La commission aménagement de l'espace, urbanisme et accessibilité : 5 réunions,
- La commission grands équipements : 2 réunions,
- La commission affaires générales, prospective et évaluation : 5 réunions.
- La commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées : 1 réunion,
- La commission consultative des services publics locaux : 2 réunions,
- La commission locale d'évaluation des transferts de charges, la commission intercommunale des impôts directs : 1 réunion.

Préparer les projets de délibérations

Le bureau communautaire est l'instance d'échanges et de concertation qui se prononce sur les projets de délibérations qui pourraient être soumis au conseil communautaire.

Mais c'est également un organe délibérant (délibération du 22 mai 2017) pour certains sujets comme les garanties d'emprunt accordées aux bailleurs sociaux, les cessions de parcelles dans les zones d'activités, les conventions relatives au déversement des effluents aux réseaux publics d'assainissement, etc.

Organiser et sécuriser les conseils communautaires

Le conseil communautaire est l'organe délibérant de la structure intercommunale. Son rôle est d'examiner les propositions du Bureau et de les rendre exécutoires par délibération. Les différentes actions et les projets peuvent ensuite être réalisés.

Il se réunit au minimum une fois par trimestre et se déroule sur différentes communes disposant d'une salle pouvant accueillir cette instance qui se compose de 74 élus.



Les chiffres clés

8 conseils communautaires dont 2 conseils extraordinaires

473 délibérations



Données financières

Budget de fonctionnement des instances communautaires

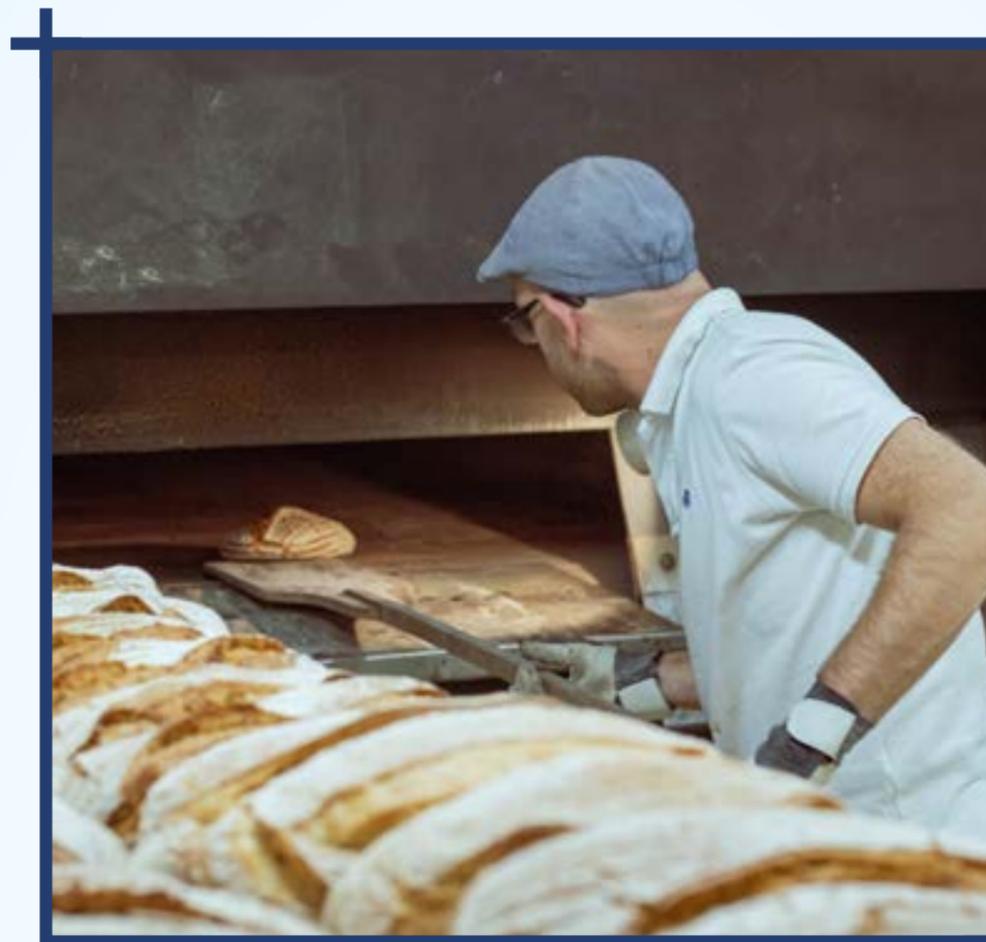
Formation des élus : 48 500 €

Prestation langage des signes pour la commission interco accessibilité : 500 €

Impression brochures instances communautaires / année pleine : 20 000 €

Reliure recueils conseil : 1 200 €

Sonorisation : 2 bureaux et 7 conseils + éventuellement sonorisation bureau élargi : 15 000 €



**CONSTRUIRE UNE
ÉCONOMIE PERFORMANTE,
DURABLE ET SOLIDAIRE**

L'animation économique, le soutien à l'écosystème d'innovation et aux filières prioritaires du territoire, l'appui aux entreprises, la commercialisation, l'entretien et le développement des parcs d'activités communautaires, le suivi d'ESTER Technopole, la promotion de l'offre touristique et, enfin, la mise en œuvre d'un programme alimentaire territorial (PAT) sont les composantes de la politique de développement économique de Limoges Métropole.

Dynamiser l'offre foncière

L'adoption d'un schéma de développement des parcs d'activités (03/10/2017) a permis de déléguer une vision stratégique répondant aux besoins des entreprises, pour les 10 prochaines années et élaborer une stratégie d'aménagement de parcs qui sécurise le futur développement économique métropolitain.

Une convention cadre a été signée, le 20/12/2018, avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPF NA), pour la période 2018-2022 reposant sur 4 axes :

- La requalification/renouvellement des parcs d'activités stratégiques, dont Limoges Nord et Limoges Sud,
- La résorption des friches immobilières, en particulier, sur la zone sud,
- L'optimisation du foncier économique cédé : dents creuses, densification parcellaire,
- La création d'un nouveau site dédié à l'accueil d'entreprises, à l'ouest du territoire.

Proposer des parcs d'activités performants :

- Travaux de réfection des trottoirs, de la chaussée et des ouvrages inhérents eaux pluviales pour l'Avenue Maryse BASTIE (parc d'activités OCEALIM) : 515 000 €,
- Études sur ESTER pour la création de liaisons douces destinées à faciliter l'accès des salariés (notamment ceux d'ENEDIS) aux espaces de restauration et sur le secteur Est du parc, pour viabiliser de nouvelles emprises et valoriser du foncier représentant un enjeu écologique marqué,
- Réflexion pour construire un Pôle de vie, sur le secteur de la Ferme de la Basse. Un appel à projet a été lancé, pour faire émerger des porteurs, futurs exploitants, en matière de restauration collective et de sport-loisirs.

Projet de plateforme industrielle, conduit dans le cadre de la concession, par la SELI. Huit espaces relais, intégrant des zones administratives et des ateliers, permettront un accueil d'entreprises.

Rénovation énergétique du bâtiment central d'ESTER Technopole (dossiers avant projet) pour améliorer l'enveloppe thermique du bâtiment, moderniser les installations techniques.

Soutenir les entreprises

Des rencontres ont été organisées entre Limoges Métropole et les entreprises du territoire communautaire, pour détecter leurs besoins et projets, trouver des solutions aux problématiques rencontrées, de manière individuelle, ou collective, voire de favoriser des mises en relation avec des partenaires.

4 entreprises, implantées sur les parcs d'activités communautaires, ont bénéficié d'un programme d'aide au raccordement à la fibre optique, dénommé ZAZI (tarifs attractifs pour favoriser l'accès au Très Haut Débit) via le réseau public numérique DORSAL ; coût à la charge de Limoges Métropole de 11 247,83 €.

Les entreprises Porcelaines Jacques PERGAY et PCM TRUCKS (Transport de marchandises) ont bénéficié, au titre de l'aide à l'immobilier, d'un soutien financier de 175 000 €, pour des projets de rénovation de bâtiments d'activité. Les plans de développement induits devraient permettre le maintien de 51 emplois et la création de 8, à 3 ans.

Soutien accordé aux filières stratégiques du territoire :

- Pôle Européen de la Céramique : 30 000 €
- Pôle Alpha Route des Lasers (Alpha RLH) : 40 000€
- Agence pour la Valorisation de la Recherche Universitaire du Limousin (AVRUL) : 103 560€
- Délégation pour le Développement de la Technopole ESTER 420 000€
- Cluster Eco Habitat : 10 000 €

Limoges Métropole a également accompagné des acteurs du financement de la création d'entreprises :

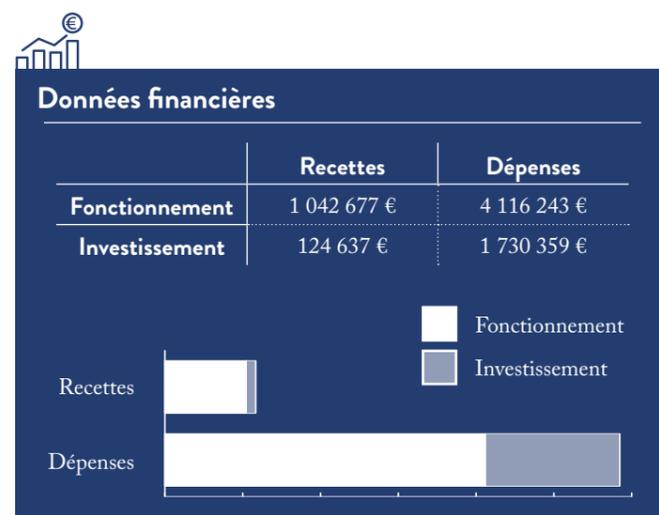
- France Active Limousin : 15 000 €, dans le cadre d'une convention triennale
- Haute-Vienne Initiative : 7500 €
- Réseau entreprendre : 3 000 €, dans le cadre d'une cotisation annuelle.

La démarche d'indemnisation des commerçants créée dans le cadre des travaux de réhabilitation des rues piétonnes du centre-ville de Limoges a été pérennisée et étendue à l'ensemble de son territoire : 12 dossiers ont fait l'objet d'une indemnisation pour un montant de 91 603 €.

Soutenir les activités touristiques

Limoges Métropole structure sa démarche « Promotion du Tourisme » : l'élaboration d'un schéma de développement et de promotion du tourisme du territoire est en cours, sur la base de la contribution 2017 au Schéma Régional de Développement Touristique et des loisirs de la Région Nouvelle Aquitaine.

Une taxe de séjour communautaire sera instaurée, à compter du 1er janvier 2019. Elle est collectée sur l'ensemble du territoire et des hébergeurs éligibles (hôtels, gîtes, locations de meublés, chambres d'hôtes, campings, etc.) ainsi que ceux qui utilisent les plateformes intermédiaires de paiement. Une subvention de 804 000 € a été allouée à l'Office de Tourisme Intercommunal.



Les faits marquants

La mise en œuvre du Programme Alimentaire Territorial (PAT)

Cette opération initiée, en mai 2017, bénéficie désormais :

- D'un soutien de la majorité des communes du territoire communautaire. Ainsi, 17 d'entre elles sont signataires de la Charte visant à favoriser l'introduction progressive de produits locaux,
- D'un appui de ses partenaires. En effet, l'ensemble des membres du COFIL : chambres consulaires, Université, associations, structures étatiques, etc, ont adhéré à la Charte proposée,
- D'une reconnaissance nationale. L'espace test est désormais intégré au sein du réseau national des espaces test agricoles : le RENETA. Par ailleurs, il a obtenu le Premier Prix « Coup de cœur du jury », aux Trophées de l'ingénierie Territoriale, remis lors du Salon des Maires 2018.

L'espace test est opérationnel et le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt a permis le recrutement du premier porteur de projets. Un jardin coopératif sera accueilli sur une emprise foncière de l'ordre d'un hectare et accueillera ses premiers membres, issus du quartier du Val de L'Aurence, en 2019.

Les 1^{ères} actions pour structurer les filières alimentaires de proximité ont débuté (priorité à la restauration collective scolaire) : formation « Recettes alternatives, goûts et équilibre budgétaire » et « Maîtrise du gaspillage alimentaire ». De plus, une dizaine de restaurants scolaires travaillent sur une planification de leurs besoins mensuels, afin de contractualiser avec des producteurs. Enfin une formation spécifique, pour les apprenants en BPREA Maraîchage du lycée agricole des VASEIX, a été dispensée sur les débouchés nécessitant un approvisionnement légumier, en quantité importante.

Structuration de la filière « Eau »

À l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, divers territoires ont développé des compétences sur cette thématique, comme « Eau et agriculture » à Agen, « Eaux souterraines » à Bordeaux, « Eau potable » à Poitiers et « Eau et industrie du sous-sol » à Pau. Limoges Métropole se positionne sur le « cycle urbain de l'eau », qui va du prélèvement au retour dans le milieu naturel, en passant par le traitement, la gestion et la maintenance des réseaux. Au plan local, cette filière prend appui sur des acteurs déjà fédérés au sein du Pôle Environnement Nouvelle-Aquitaine :

- La recherche et l'enseignement supérieur avec l'Université et le Laboratoire PEIRENE,
- La formation initiale avec l'ENSIL et continue avec l'Office International de l'Eau (OIEau),
- L'offre de produits et services au travers d'entreprises et de startups, parfois leaders sur leurs marchés,
- Le transfert de technologie, avec ODESSOL, historiquement positionné sur les thématiques eau, déchets et sols.

French Tech Limoges Métropole

- La première session de l'accélérateur de startups : formation, mentorat et accompagnement intensif, en place de janvier à avril. Piloté par le cluster ALIPTIC, ce programme a bénéficié à 5 startups du territoire : DIGITAPPAGENCY, ICOHUP, ID Vitae, ONEGATES et UNOVA.
- Le premier appel à projets national, à destination des porteurs de projets et entreprises innovantes, autour de la thématique : « Innover pour l'accessibilité à la santé » : 14 candidatures (dont 9 exogènes), 4 candidats auditionnés et 2 lauréats récompensés, à hauteur de 50 000 € : OPTIM'CARE - Limoges : solutions et services de santé pour les patients transplantés, INTERSYSTO - Belgique : e-carnet de communication, prise de paramètres de santé avec équipements connectés, agenda électronique du patient et des prestataires, partage de l'information avec les hôpitaux).
- L'accompagnement par Limoges Métropole de 5 entreprises innovantes sur des salons nationaux tels que LONGEVITY, à Bordeaux ou SILVER ECONOMY, à Paris.



Les chiffres clés

ESTER Technopole :

- 186 raisons sociales (structures et entreprises) – 2 784 emplois et 800 étudiants ingénieurs
- 12 projets en incubation ou incubés au sein du Département Incubateur de l'AVRUL
- 65 locataires au sein de la Coupole et du Centre d'Innovation et de Recherche en Electronique (CIRE)

Des nouveaux venus sur les parcs d'activités :

- Parc du Petit Bonnefont, à Saint Just le Martel : sociétés GAUQUIE, paysagiste (13 emplois) et ACCES LIMOUSIN, spécialisée dans la rénovation de l'habitat (12 emplois)
- Parc d'activités de la Grande Pièce : entreprise vendéenne PRB, Produits de Revêtements du Bâtiment (10 emplois).
- Sur ESTER : la Direction Régionale d'ENEDIS – les sociétés COMPTAFRANCE et « ATELIER FRUGIER » et 2 « pérennisations de présence » : PEWAG et SANILEA

Participation à 2 salons pour promouvoir les actions de Limoges Métropole : Salon de l'immobilier d'entreprises (SIMI) et le Salon des entrepreneurs.

RENFORCER LES PARTENARIATS EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Renforcer les partenariats en faveur de l'emploi, tirer parti des opportunités d'emploi liées à son tissu économique, améliorer les services rendus aux publics en difficulté d'insertion économique et sociale : **Limoges Métropole met en œuvre deux dispositifs pour atteindre ces objectifs.**

Faciliter le retour et l'accès à l'emploi des publics fragilisés : Le Plan Local Pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Le PLIE est une plateforme partenariale de proximité dont l'objectif est de favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi durable des publics fragilisés par leur parcours de vie en leur proposant un accompagnement individuel renforcé avec comme finalité le retour à l'emploi durable. En parallèle, le PLIE développe un plan d'actions au profit des publics accompagnés (PALIP, atelier linguistique, atelier numérique, chantiers d'insertion « Entretien des Espaces Publics » dans les quartiers du Val de l'Aurence, de la Bastide, du Vigenal et de Beaubreuil).

Promouvoir les clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics.

Les acheteurs publics ont la possibilité de réserver, dans un marché, un nombre d'heures de travail à des personnes en parcours d'insertion. Les facilitatrices des clauses sociales d'insertion ont pour missions :

- D'apporter une aide à la décision et une assistance technique aux acheteurs publics,
- De proposer un appui technique aux entreprises soumissionnaires et attributaires,
- D'assurer aux publics concernés un accompagnement vers l'emploi durable.

Dans le cadre des **88 opérations** comportant des clauses sociales d'insertion **131 524 heures** d'insertion ont été réalisées parmi lesquelles :

- La collecte des déchets ménagers en porte à porte : **81 350 heures**
- Les marchés de transports scolaires : **25 023 heures**
- Le recyclage de pavés et bordures en granit : **9 844 heures**
- Les prestations de rénovation de 27 Trolleybus : **1 795 heures**
- Les travaux de marquage routier : **824 heures**

Limoges Métropole est à l'origine de **39 opérations** intégrant une clause sociale, soit **44 % des opérations** totales en 2018.



Les faits marquants

Elaboration et mise en œuvre du Protocole d'accord du PLIE 2018-2021

Ce nouveau document cadre (signé par le Département de la Haute-Vienne, Pôle Emploi et l'État) fixe les axes stratégiques d'intervention du PLIE, les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre ainsi que la formalisation des nouvelles instances de gouvernance du dispositif. Le premier Comité d'Animation des Partenaires pour l'Emploi (CAPE) a permis de présenter et d'installer la démarche dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan d'actions du PLIE.

Structuration de l'offre numérique sur le territoire de Limoges Métropole

La question de l'inclusion numérique s'inscrit dans le contexte du PTI (Pacte Territorial pour l'Insertion), du contrat de ville, du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain ainsi que dans le protocole d'accord du PLIE.

Un guide est en cours d'élaboration (cartographie numérique), en partenariat avec le Service Informations Géographiques de Limoges Métropole, pour rendre lisibles les nombreuses actions déjà existantes dans ce domaine (ateliers, formations, etc.).

Renforcer la communication sur le PLIE

Suite au bilan du dispositif PLIE en 2017, l'accent a été mis sur la communication.

- Présentation du dispositif PLIE à l'agence de Pôle Emploi Leclerc,
- Intervention au CRIJ auprès des adultes relais le 06/02/2018,
- Intervention lors du petit déjeuner des acteurs de Beaubreuil sur la thématique « insertion » le 17/05/2018 qui a permis une présentation du dispositif à l'ensemble des acteurs présents,
- Intervention au CCAS de la ville de Limoges le 28/10/2018,
- Intervention à HESTIA, en présence du CHRS Marianne et d'ADOMA le 06/12/2018,
- Reportage réalisé par France 3 pour sensibiliser au mieux les personnes en recherche d'emploi et souhaitant être accompagnées,
- Participation à 4 soirées BCV (Beaubreuil/Coutures/Vigenal), lieu de rencontres entre demandeurs d'emploi, acteurs de l'insertion et employeurs (dont agences d'Interim).



Les chiffres clés

- **11** Conseillères en Insertion Professionnelle (Référentes PLIE) interviennent en Quartiers Prioritaires.
- **1074** personnes accompagnées par le PLIE
- Pour une durée moyenne de **28,57 mois**
- **315 sorties, dont 146 sorties positives (46%)**
- **354 personnes** qui ont réalisé des heures d'insertion au titre des clauses sociales dont 22,32 % de femmes



Données financières

5 demandes de financement FSE déposées par Limoges Métropole, dans le cadre de l'appel à projets 2018 du Département de la Haute-Vienne.

Le coût total de ces opérations représente la somme de **1 082 627 €** avec **593 711 €** de FSE sollicités auprès du Département.

Limoges Métropole apporte **310 429 €** de contreparties soit **29 %** du coût total des opérations.

DÉPLOYER UNE ACTION DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Agir dès maintenant pour aujourd'hui et pour demain

Pour répondre aux enjeux de la COP 21 (limiter à moins de 2°C le réchauffement maximal de la planète) Limoges Métropole élabore, depuis 2017, son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCEAT). En effet, la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte donne cette responsabilité majeure aux intercommunalités de plus de 20.000 habitants.

Le profil énergie GES du territoire

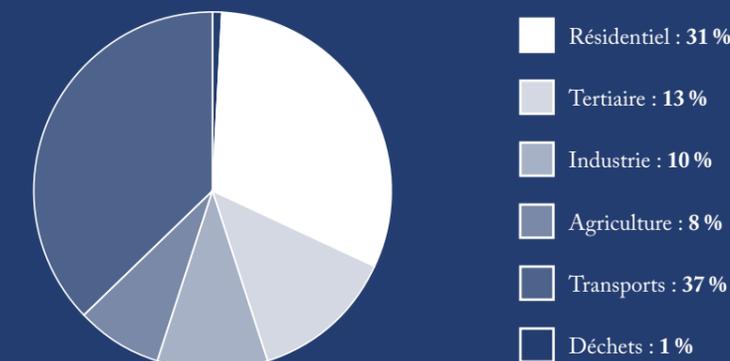
Les deux secteurs les plus consommateurs en énergie sont :

- Le parc bâti : parc résidentiel et parc tertiaire (2.716 GWhEF/an) = 54% des consommations.
- Les transports / déplacements : ensemble des flux de transport (1.743 GWhEF/an) = 35% des consommations.

Ils représentent également +80 % des émissions de gaz à effet de serre de Limoges Métropole.



Les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire



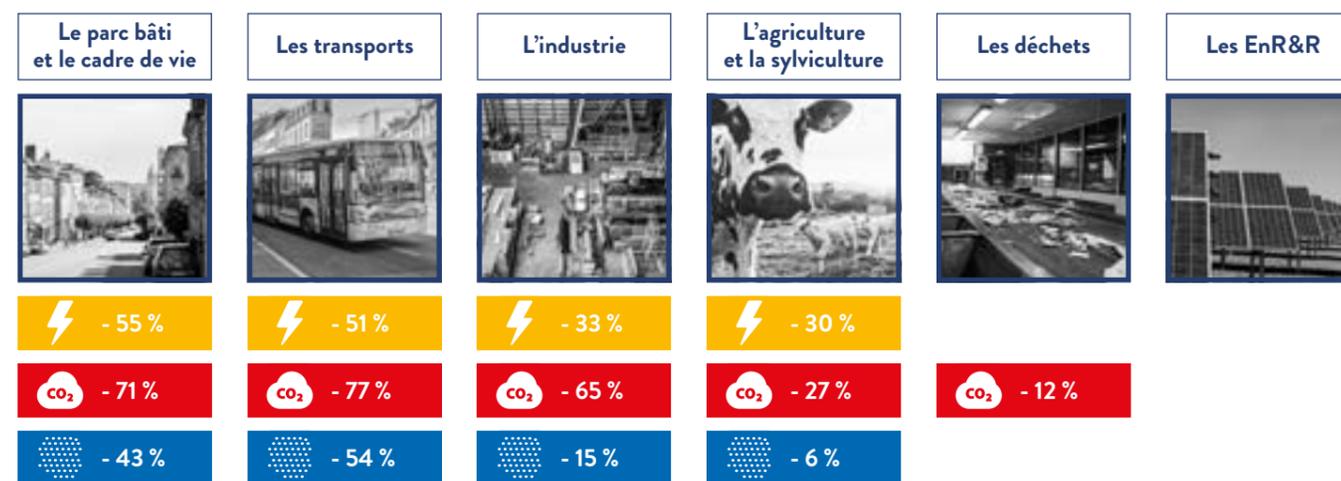
Une stratégie ambitieuse à l'horizon 2050

La stratégie vise à la fois :

- L'atténuation: c'est la réduction des émissions de GES du territoire (sobriété et performance énergétique, développement

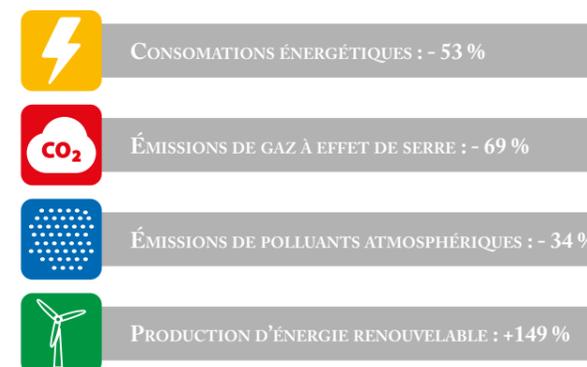
des EnR).

- L'adaptation : c'est la capacité du territoire à faire face aux conséquences du changement climatique.



+149 %

TOTAL



Développer les énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables (EnR), associé aux actions de sobriété et de performance, permettra de décarbonner le mix énergétique du territoire et de participer ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs du Plan Climat sont très ambitieux, avec +150 % de la production à échéance 2050.

Soit :



390 GWh/an (environ 250 hectares de panneaux)



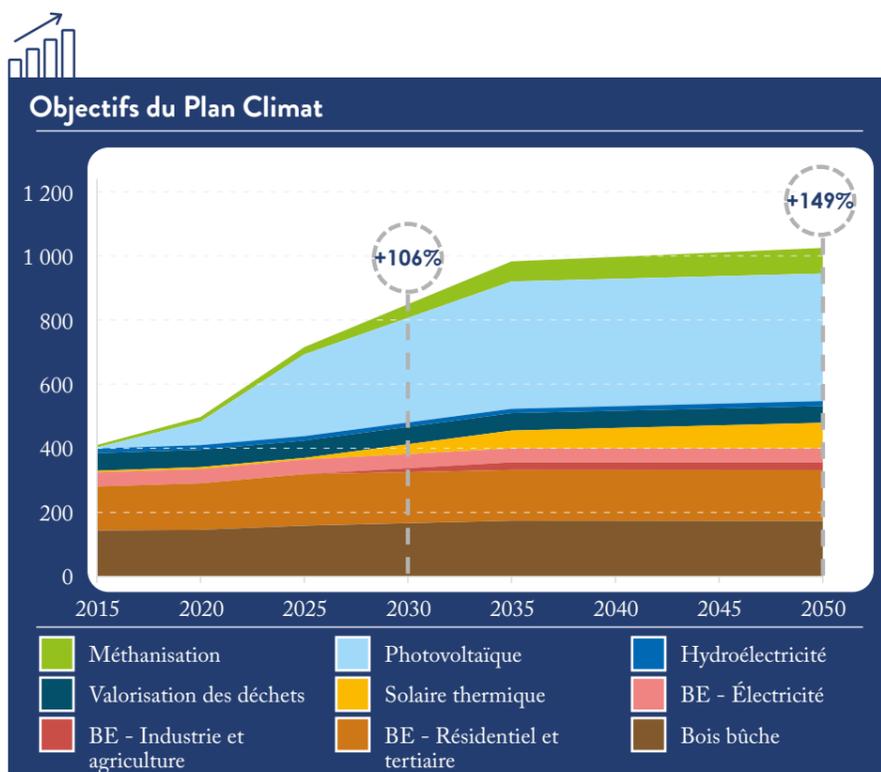
75 GWh/an supplémentaire pour le bois énergie (BE)



8 100 équivalents logements équipés en panneaux solaire thermique



75 GWh/an de biogaz



Les faits marquants

La centrale photovoltaïque au sol à Bonnac-la-Côte

Limoges Métropole est propriétaire d'une parcelle de 5,5 ha en proximité directe de la zone d'activités de Maison Rouge sur la commune de Bonnac-la-Côte. Cette parcelle, sur laquelle l'installation d'une activité économique n'est pas envisagée, a été identifiée comme étant potentiellement intéressante pour y développer un projet de centrale photovoltaïque au sol.

Suite à un appel à projet lancé par Limoges Métropole pour la réalisation d'une centrale PV, la société Irisolaris et la société d'économie mixte SIPEnR ont été retenues pour co-développer le projet. L'année 2018 a permis de réaliser l'ensemble des études obligatoires (notamment l'étude d'impact).

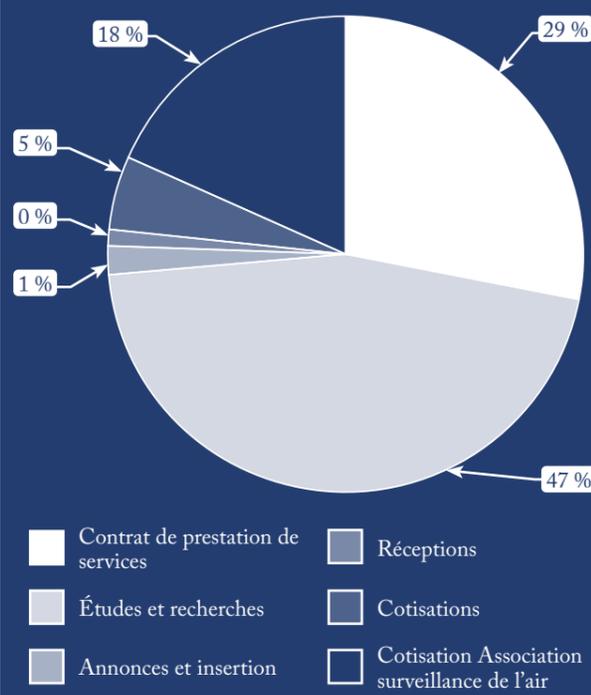
Un cadastre solaire des toitures du territoire

Il s'agit de cartographier l'ensemble des toitures du territoire et de calculer le potentiel solaire, thermique et photovoltaïque, de chacune d'entre elles puis d'en restituer les résultats sous la forme d'une plateforme web grand public permettant à chacun de visualiser les informations relatives à sa toiture. La réalisation du cadastre, confiée à un prestataire privé, se fera sur le premier semestre 2019, pour une mise en ligne sur le second semestre.



Données financières

Fonctionnement / Dépenses développement durable : 138 600 €



**AMÉNAGER ET CONSTRUIRE
UN TERRITOIRE TOURNÉ
VERS L'AVENIR**

Limoges Métropole organise une nécessaire gestion à l'échelle intercommunale des problématiques de l'aménagement :

- **Assurer le suivi des grands projets d'intérêt communautaires** (ex : Campus U – Pôle Hospitalier , Entrée de ville des Casseaux, etc.) et en assurer leur mise en œuvre.
- **Actualiser, dans le domaine économique**, les schémas directeurs, réaliser les études de faisabilité des projets de création de zones, de requalification de sites, de mutation d'usage, d'implantation d'entreprises.
- **Contribuer aux dossiers Habitat :** études d'opportunité d'urbanisation, Fiche d'actions foncières PLH 3.

- **Définir l'identité de la Communauté urbaine Limoges Métropole :** Préparation de la conférence des Maires préalable au lancement du PLUi.
- **Planifier la stratégie de développement :** Mise en cohérence des PLU communaux, du PDU, PLH et du Scot avec la stratégie d'agglomération.
- **Instruire les actes d'urbanisme en service commun pour 14 communes de la Communauté urbaine Limoges Métropole :** Aureil • Boisseuil • Bonnac-la-Cote • Chaptelat • Condat-sur-Vienne • Eyjeaux • Feytiat • Isle • Le Vigen • Peyrilhac • Saint-Gence • Saint-Just-le-Martel • Solignac • Veyrac (Certificat d'urbanisme type a / Certificat d'urbanisme type b / Déclaration

Préalable / Permis de construire / Permis d'aménager / Permis de démolir). Et assurer la gestion de la consultation des services internes de la Communauté urbaine Limoges Métropole dans le cadre de l'instruction des actes d'urbanisme pour les 20 communes.

• **Dans l'attente de la mise en œuvre d'un PLUi**, il est nécessaire de faire évoluer les documents d'urbanisme communaux en vigueur (PLU communaux) pour permettre d'exprimer de nouveaux projets communaux, d'adapter leurs règles à la résolution de situations de terrain et de réaliser des projets d'aménagement et de construction.

Grand projet Campus U - Pôle Hospitalier

Projet d'une ligne BHNS (Bus à haut niveau de service) pour garantir un itinéraire efficace favorisant la vitesse commerciale et sa stabilité tout au long de la journée.

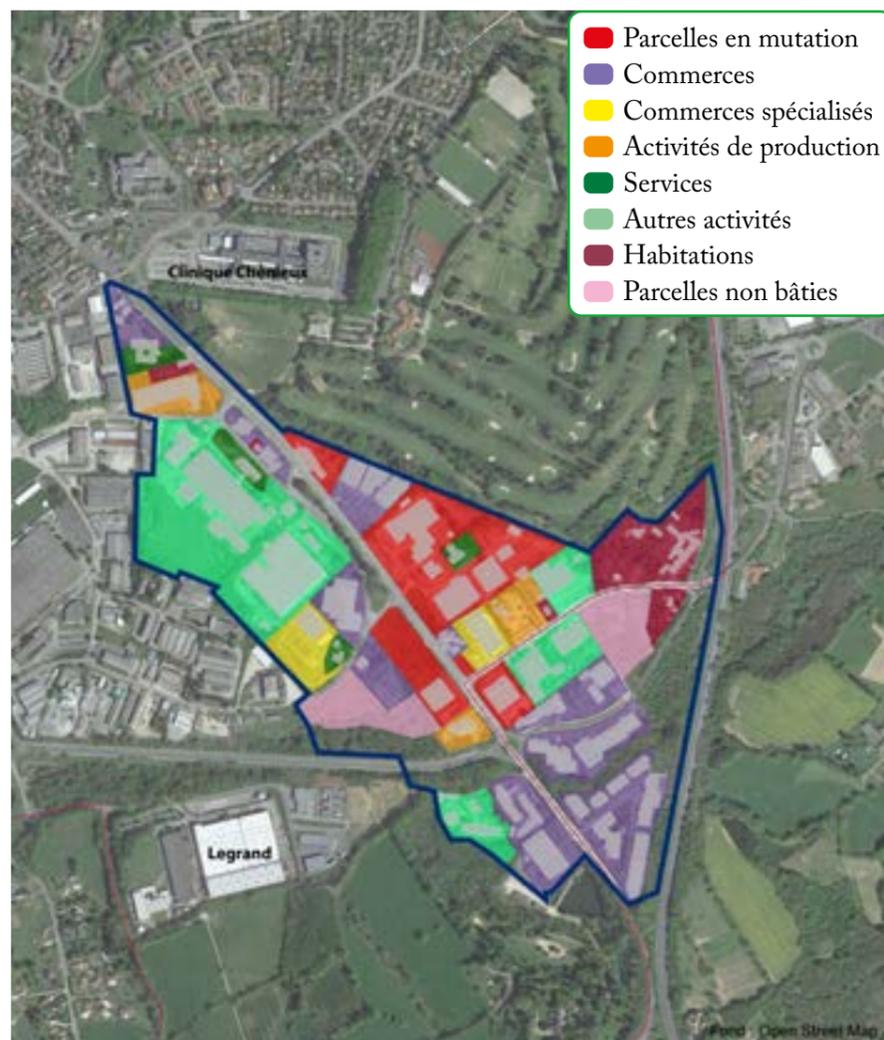


Les faits marquants

Entrée de ville route de Toulouse en quête d'image qualitative

Avec l'accord des 2 communes concernées, Limoges Métropole est désignée maître d'ouvrage d'une étude de programmation urbaine d'un secteur élargi situé sur les communes de Limoges et Feytiat. Ce périmètre mêle aujourd'hui activités économiques de production, secteurs commerciaux potentiellement concurrentiels et secteurs résidentiels pavillonnaires attractifs, autour d'un échangeur autoroutier.

En 2018, Limoges Métropole a été désignée lauréate de l'Appel à Projets « Repenser la périphérie commerciale », lancé par le ministère de La Cohésion des Territoires. A ce titre elle bénéficie d'un accompagnement technique et financier de l'État pour une durée de 18 mois à compter de la date de signature d'une convention entre les deux parties.



Entrée de ville Les Casseaux

Projet d'implantation de nouvelles voies d'accès au quartier des Casseaux sur l'avenue Jean Gagnant et la N52 dans le cadre du projet d'implantation du Crédit Agricole sur ce secteur. L'accès au site du Crédit Agricole pourra ainsi se faire directement depuis la N52 en sens unique pour les usagers en provenance de l'A20 ou des communes à l'Est de Limoges mais également depuis l'avenue Jean Gagnant à double sens parallèlement à l'avenue des Casseaux.



Les chiffres clés

Droit du sol

- Certificat d'urbanisme type a (informatif) : **796**
- Certificat d'urbanisme type b (opérationnel) : **442**
- Déclaration Préalable : **643**
- Permis de construire : **60**
- Permis d'aménager : **20**
- Permis de démolir : **6**
- Permis de construire pour les maisons individuelles : **372**



Données financières

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	68 600 €	130 338 €
Investissement		181 095 €

Recettes		
Dépenses		

Fonctionnement
 Investissement



Les faits marquants

Une stratégie habitat redéfinie : le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le NPRU

Le projet du 3ème programme de l'habitat redéfinit une vision communautaire de la stratégie de l'habitat (validé par le conseil communautaire fin 2018). Il vise un nouveau modèle de développement de l'habitat privilégiant la requalification du bâti existant. Le NPRU constitue un véritable pilier de cette stratégie de redynamisation des quartiers de la ville centre, et de rééquilibrage territorial du parc social et de son peuplement à l'échelle de notre territoire.

La politique de mixité sociale et d'accès au logement social se met en place.

Déjà pilote de la programmation des constructions des logements sociaux au travers du PLH, Limoges Métropole a également en charge, aux côtés des bailleurs, la politique de peuplement et de mixité sociale dans le parc HLM.

La Conférence Intercommunale du Logement de Limoges Métropole (CIL co-pilotée avec l'État) a été installée dans ce but en 2016. Elle structure sa nouvelle politique d'attribution autour des principes d'équité et de mixité, en parfaite cohérence avec le nouveau PLH et le projet NPRU. Cette politique prend forme à travers deux documents :

- Un Document cadre fixant les orientations stratégiques en matière d'attribution de logements sociaux, adopté par la CIL le 9 mars 2018.
- Une Convention intercommunale d'attribution (CIA) adoptée par la CIL le 27 novembre 2018 qui décline les objectifs stratégiques.

Appel à Manifestation d'Intérêt Le Logement d'Abord

Le projet de Limoges Métropole a été retenu en mars 2018, dans le cadre du plan national quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme. Il repose sur un changement de logique visant à orienter rapidement et durablement les personnes vers le logement grâce à la mise en œuvre d'accompagnements adaptés et pluridisciplinaires.

L'État, les collectivités locales, les acteurs de l'hébergement et du logement ainsi que l'ensemble de leurs partenaires sanitaires et sociaux s'engageront conjointement sur des objectifs partagés de résultats et de moyens afin de réduire de façon soutenue le sans-abrisme. Le lancement officiel de la démarche est prévu le 31 janvier 2019 à la préfecture. Le recrutement d'un chargé de mission sera lancé en parallèle afin de dynamiser le dispositif.

Restructuration de l'accueil des gens du voyage

La restructuration du service d'accueil des gens du voyage (recrutement d'un chef d'équipe et d'un médiateur, et renforcement de l'équipe par un agent d'accueil supplémentaire) a permis de relancer une dynamique de dialogue constructive avec les usagers, concrétisée en particulier par la mise en œuvre d'un projet de prise en compte de la scolarité des enfants dans les conditions d'accueil des familles sur nos aires.

En outre, une réflexion a été engagée sur la création de structures d'accueil des gens du voyage sur les communes de Condat sur Vienne et Verneuil sur Vienne par le biais d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) co-financée par l'État.



Les chiffres clés

Logement social (conventions établies avec les bailleurs en 2018) :

- 20 contrats de garanties d'emprunts pour un montant garanti global de 25,7 M€
- Soutien financier à la création de 285 logements sociaux pour 1,8 M€

92 dossiers de propriétaires occupants (Habitat privé) faisant l'objet d'un engagement d'aide de Limoges Métropole pour un montant d'environ 100 000 €

200 000 € de subvention accordés par l'État au titre du *Projet Logement D'Abord*

6 aires d'accueil des Gens du voyage ouvertes toute l'année

1 aire de grand passage pour l'accueil des grands groupes de mai à septembre



Données financières

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	417 101 €	386 476 €
Investissement		1 452 486 €

Recettes : Fonctionnement (white), Investissement (green)

Dépenses : Fonctionnement (white), Investissement (green)

Renforcer la mission Politique de la ville

La politique de la ville vise à réinsérer durablement les quartiers en difficulté au sein de leur agglomération. Elle entend traiter les facteurs à l'origine de l'exclusion urbaine et sociale et intervient sur des domaines très variés (l'habitat, le développement économique et les commerces, la réussite éducative, l'accès à l'emploi, les transports ou la voirie, etc.) en concentrant ses moyens sur des territoires dits « prioritaires ».

Par ailleurs, l'EPCI est également chargé du pilotage du Nouveau Programme de Renouvellement urbain (NPRU) qui s'apparente au volet opérationnel du pilier « Cadre de vie- Renouvellement urbain » du contrat de ville. Ce programme ambitieux et partenarial cible 4 quartiers rencontrant les difficultés les plus lourdes à savoir, Beaubreuil, le Val de l'Aurence Sud, les Portes Ferrées et le Val de l'Aurence Nord.



Les faits marquants

Création d'une newsletter dédiée au contrat de ville :

La minute Quartiers

A destination de l'ensemble des acteurs investis de près ou de loin sur le champ de la politique de la ville (membres dirigeants ou salariés d'associations, membres des conseils citoyens ou de quartier, agents des collectivités ou des services de l'État, responsables politiques, bailleurs sociaux ou entreprises) cette lettre d'information électronique permet à chacun de connaître la diversité des initiatives et des projets menés au sein des neuf territoires prioritaires de Limoges. Mensuel depuis septembre 2018, ce support est collaboratif. Pour faciliter la mise en œuvre de cette action, la mission insertion et politique de la ville s'est appuyé sur une personne recrutée en service civique.

10 lettres d'informations ont été envoyées pour un total de 2 355 emails.

La signature du Plan Territorial de lutte contre les discriminations

Le 1er plan de lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes (PTLCD) de l'agglomération de Limoges a été signé le 26 avril 2018 pour 3 ans, par 10 signataires : l'État, la Région de Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Haute-Vienne, la Ville de Limoges, la CAF 87, la CPAM, l'ARS, Pôle emploi, la Mission Locale de l'agglomération de Limoges et Limoges Métropole.

Ce plan procède d'une volonté forte et partagée par les acteurs du contrat de ville de renforcer et de développer, sur l'agglomération, et en particulier au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires, des actions visant à réduire les inégalités et à lutter contre toute forme de discrimination. Suite à un appel à projets, 4 actions ont été financées par les différents partenaires du contrat de ville (État, Région, Ville de Limoges

et Limoges Métropole) pour un montant total de 39 440 € :

- Une action au profit d'une dizaine de femmes relative à l'élargissement des choix professionnels (CIDFF & Boutique Club emploi),
- Une étude pour la mise en place une action spécifique dans les quartiers sur les discriminations autour d'un spectacle inter-actif (CEMEA),
- Des ateliers, des CV vidéo, création de films sur le thème de la discrimination (la Mission Locale),
- Une action de sensibilisation aux problèmes de discriminations/égalité auprès d'une classe de 4ème, de 3ème et de 1ère avec la mise en place d'un programme de 6 séquences pédagogiques avec la création par les élèves de slogan, podcast, BD, affiches, etc (ONISEP).

La poursuite des conférences débats sur le vivre ensemble

Sous la coordination de la mission insertion et politique de la ville de Limoges Métropole, un groupe de travail s'est réuni afin de décliner un programme de travail visant à promouvoir les valeurs de la République et à mieux appréhender les fondements du mieux vivre ensemble. Souhaitant offrir aux habitants (résidant au sein des quartiers prioritaires ou non) et aux professionnels concernés par ces enjeux, des temps d'échanges et de débats en présence d'intervenants qualifiés, le collectif a poursuivi l'organisation de conférences débats initiée en 2017.

4 octobre 2018 :

Comprendre les inégalités sociales - Louis MAURIN, directeur de l'observatoire des inégalités : **42 participants**

18 octobre :

Comprendre les inégalités territoriales- Hervé GUERY directeur du Compas : **82 participants**

8 novembre :

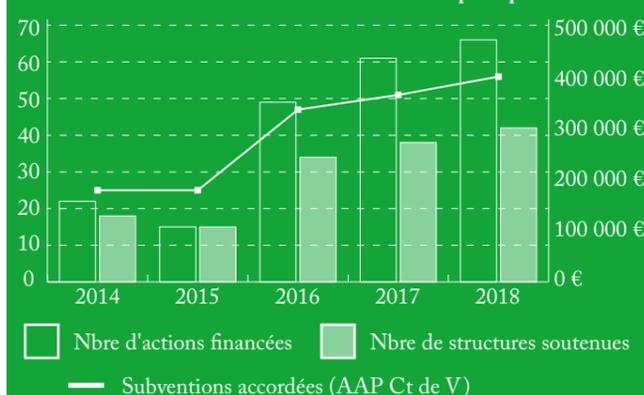
Refaire la Cité dans les banlieues - Didier LAPEYRONNIE, sociologue : **42 participants**

Total en 2018 sur 3 conférences : 166 participants



Données financières

Évolution des aides accordées par Limoges Métropole aux acteurs associatifs dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de la ville



66 actions financées pour un montant de 405 696 € (dont 17 soutenues via des conventions pluriannuelles d'objectifs de 3 ans).

Mettre en œuvre le NPRU

L'objectif du programme national piloté par Limoges Métropole (NPNRU) est de rendre attractifs les quartiers de Beaubreuil, du Val de l'Aurence Sud et Nord, et des Portes Ferrées présentant une forte concentration de logements sociaux, de nombreuses difficultés sociales, économiques, et porteurs d'une image dégradée.

Il s'agit de diversifier l'habitat, faire évoluer l'offre en services et équipements publics, développer de l'activité, faciliter l'accès aux structures liées à l'emploi, l'insertion et la formation, en offrant un cadre de vie renouvelé, pour changer durablement la qualité de vie des habitants et des usagers, tout comme le regard porté sur ces quartiers.

Le dispositif contractuel se décline en deux temps :

La phase de protocole de préfiguration (2016-2019) vise la préparation et l'élaboration des projets de renouvellement urbain de chacun des quartiers, à partir d'un état des lieux, d'enjeux et d'orientations partagées par les institutions et les acteurs de terrain. Sa cohérence avec le programme local de l'habitat, le plan de déplacements urbains, la stratégie de développement économique, le plan local de l'urbanisme a été recherchée, permettant en 2018 la proposition d'actions significatives pour l'attractivité de ces territoires :

- Les modalités de diversification de l'offre résidentielle ont été fixées conjointement avec les bailleurs, Action Logement et la DDT87,
- Le volume global de démolitions a été acté au vu de l'état du patrimoine des bailleurs et des nécessités pour la structuration des lieux, et la charte de relogement finalisée pour garantir un parcours positif pour les résidents concernés,
- Le principe d'1 logement social reconstruit pour 2 démolis a été acté, en équilibrant leur répartition géographique (Limoges et communes de première couronne) permettant d'optimiser le patrimoine des bailleurs, de participer à son renouvellement, d'offrir des parcours résidentiels diversifiés aux demandeurs de logements sociaux, de répondre aux obligations légales en matière quantitatives en première couronne et mobiliser la solidarité territoriale,
- La restructuration du réseau de transport en commun et les lignes de BHNS desserviront de manière efficiente ces secteurs d'habitat et les reliront aux pôles d'attractivité,
- Un plan d'action économique pour chaque quartier est en cours de consolidation.

Cette année, 3 actions se sont concrétisées :

- Approbation du programme urbain des Portes Ferrées (futur Ecoquartier),
- Définition de la vocation des quartiers et des orientations d'aménagement pour Beaubreuil et le Val de l'Aurence, et des opérations leviers et invariants identifiées,
- Mise en place d'ateliers de concertation avec les acteurs relais des quartiers pour co-construire le plan d'action en matière de participation citoyenne.

La phase de convention (2019-2030) permettra la mise en œuvre (conception et réalisation) des projets de territoire ainsi définis.



Les chiffres clés

Montant des études préalables à la définition des projets de renouvellement urbain et de l'ingénierie mobilisée (protocole de préfiguration) : **1.5 M€ HT**

- Limoges Métropole : 347 000 € HT
- Ville de Limoges : 231 000 € HT
- Participations ANRU : 504 000 € HT
- Participations CDC : 224 000 € HT
- Participations ADEME et FEDER : 194 000 € HT

3 missions principales sont dévolues à Limoges Métropole:

- La gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), Aménagement des rivières, gestion et préservation des zones humides,
- La préservation et mise en valeur de la biodiversité (Connaissance des milieux naturels et des espèces/ Gestion des milieux naturels d'intérêt communautaire et valorisation pédagogique des milieux naturels),
- Les sentiers de randonnée (Schéma directeur des sentiers de Limoges Métropole / Balisage des sentiers / Réalisation de guide et fiches / Aménagements de sentiers de découverte).

Travaux de restauration de la continuité écologique de l'Aurence

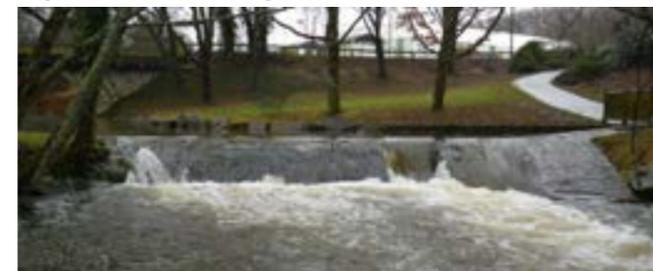
Travaux d'aménagement du Lac d'Uzurat

Montant des dépenses : 1,2 M€ H.T. (60% Agence de l'Eau, 20% Région, 20% Ville de Limoges)



Travaux d'aménagement du seuil du Moulin Pinard

Montant des dépenses : 33 500 € H.T. (40% Agence de l'Eau, 20% Région, 40% Ville de Limoges)



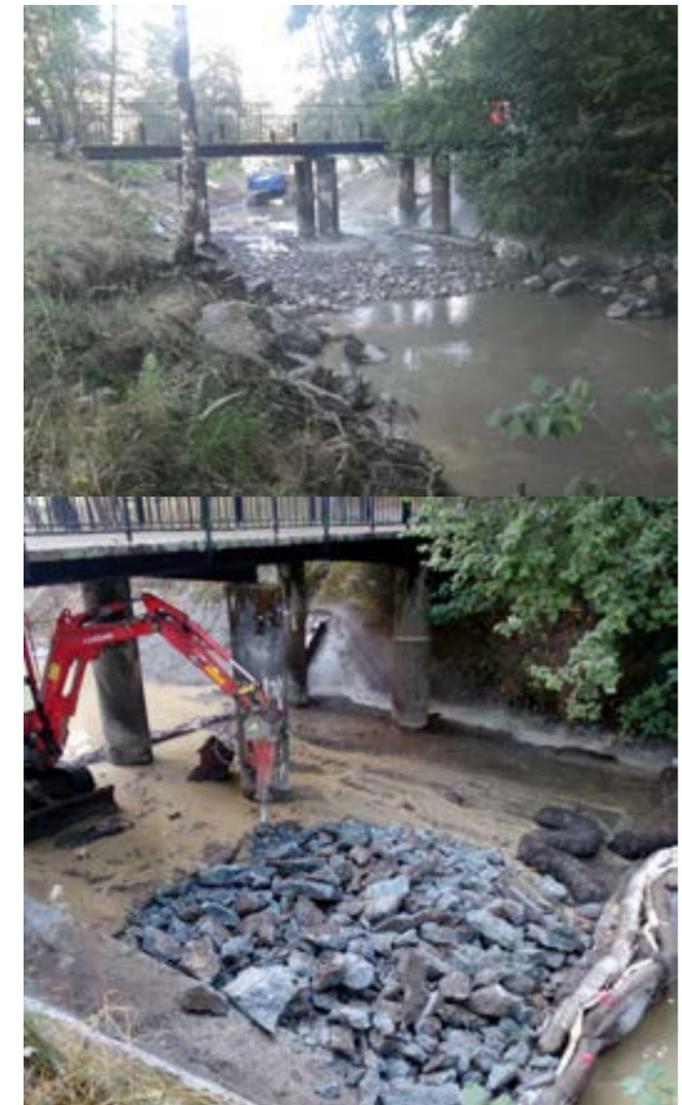
Travaux d'aménagement du seuil du Moulin Roux

Montant des dépenses : 73 000 € H.T. (40% Agence de l'Eau, 10% Région, 50% Ville de Limoges)



Travaux d'arasement du seuil Aurence II

Montant des dépenses : 147 000 € H.T. (80% Agence de l'Eau, 20% Ville de Limoges)



« Etudes et expertises sur la biodiversité » : 115 000 €

- Définition de la Trame Noire de Limoges Métropole (1ère annuité),
- Mise à jour de l'inventaire des zones humides de Limoges Métropole (2ème annuité),
- Missions d'assistance : Diagnostic écologique et dossier dérogatoire pour le Pont sur l'A20 (Voirie) et diagnostic écologique de la vallée du Champy (Assainissement),
- Suivi de la qualité des cours d'eau,
- Expertises diverses (PLU, Permis d'aménager, etc.).

Balisage des sentiers de randonnée

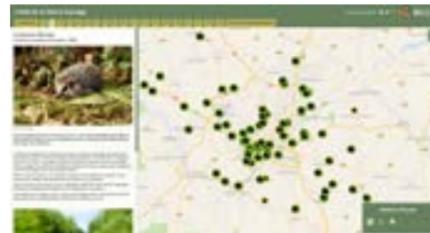
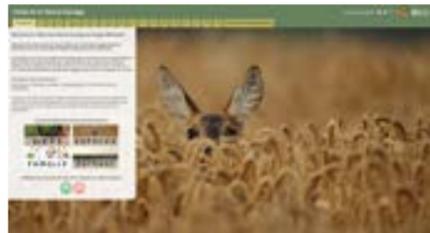
- Sentier de la Vierge (Condat-sur-Vienne),
- Les Grandes Allées (Peyrilhac),
- Sentier Vienne et Forêts (St-Just-le-Martel),
- Sentier des villages (St-Just-le-Martel),
- Sentier de la Briance (Solignac),
- Liaison Peyrilhac – St-Gence,
- Liaison Uzurat – Bonnac-la-Côte,
- Liaison Mas-Jambost – Forêt des Vaseix (Limoges).



Les faits marquants

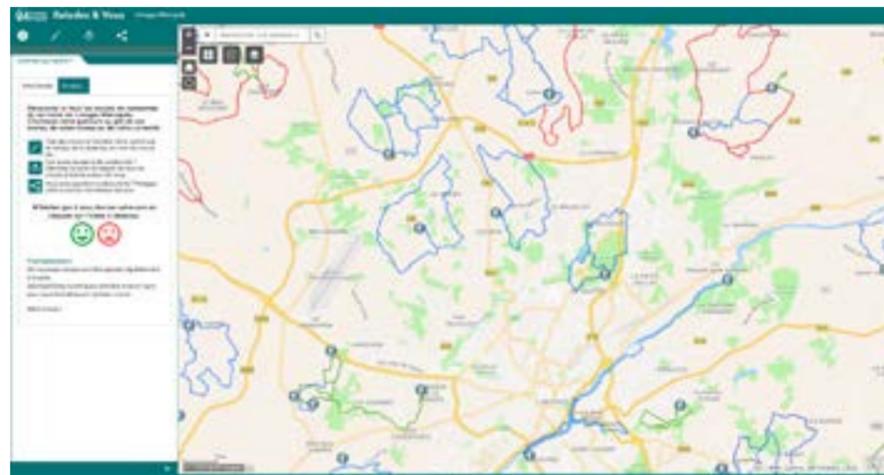
Les applications « Atlas de la nature sauvage » et « Carnet de terrain »

Réalisées en régie (Espaces Naturels +SIG) ces deux applications interactives permettent de découvrir les richesses de notre territoire mais aussi de contribuer à recenser la faune locale à l'occasion des balades.



L'application « Balades & Vous »

Réalisées en régie (Espaces Naturels +SIG), cette application recense l'ensemble des sentiers balisés sur le territoire permettant aux usagers de choisir l'itinéraire le mieux adapté à leurs envies.



La Direction des Etudes Techniques (DET) assure ses missions de maîtrise d'œuvre dans les domaines de la voirie, de l'assainissement et de l'eau potable essentiellement, ainsi que ponctuellement sur de l'éclairage public dans les zones d'activité.

- **Suivi Opérationnel** : contrôle qualité des études, suivi administratif des marchés, suivi du planning pluriannuel pour la Direction de la Voirie en application du règlement de voirie.
- **Études Opérationnelles** : gestion des études techniques proprement dites ainsi que des études préalables et complémentaires au bon déroulement de la maîtrise d'œuvre.

A ce titre, le *Bureau d'Etudes* (maîtrise d'œuvre conception) travaille en amont des projets, réalisant des études de faisabilité, des études complémentaires ou préalables à l'établissement des programmes. Puis, lorsque le programme est validé, il établit des documents graphiques et quantitatifs, tant dans le domaine technique que dans celui de la conception paysagère pour aboutir à la constitution de Dossiers de Consultation des Entreprises. Un accompagnement de la maîtrise d'œuvre travaux pour gérer les évolutions des projets est également assuré.

La DET fonctionne en mode projet avec, pour toutes les opérations, la définition d'une équipe projet, associant des représentants des

maîtrises d'œuvre travaux, des gestionnaires, des experts dans les domaines techniques identifiés sur le projet, des concessionnaires de réseaux, mais également des directions représentant la maîtrise d'ouvrage, à l'origine de la commande. Un chef de projet DET est désigné pour chaque opération.

180 à 200 dossiers traités en continu chaque année, avec un temps important consacré aux démarches préalables (connaissance réseaux archéologie, etc.).

Parmi les projets suivis :

Assainissement :

Isle - Vallon de la Chapelle
Isle secteur Charboulie
Panazol - Beusserie
Couzeix - Anglard
Réhabilitation de stations d'épuration (<i>environ une dizaine</i>)
Peyrilhac - Ruchoux
Saint-Gence - Le Theil
Limoges - Rue des Ruchoux
Verneuil - Greignac
Limoges - Mur du Collecteur du CHRU

Eau potable :

Limoges - Rue de Saint-Gence
Limoges - Rue du cercler - <i>sécurisation</i>
Limoges - Sécurisation de l'alimentation en eau potable de Bonnac la Côte
Limoges - Avenue des Ruchoux
Limoges - Rue de Bellac
Limoges - Avenue du Sablard
Limoges - Rue du Mas Loge
Limoges - Avenue de Landouge
Limoges - Mise à jour des plans pour le BHNS

Voirie :

Limoges - Avenue Saint Éloi
Limoges - Rue des Clairettes
Limoges - Rue Montmailler
Limoges - La Bastide
Limoges - CHU Vanteaux
Bonnac la Côte - Vélo-drome
Limoges - Lotissement des Essarts
Couzeix - Centre Bourg
Limoges - Projet PRU, Carrefour Oradour, Échangeur 29

Opérations par commune :

Commune	Nombre 2017	Nombre 2018
Limoges	89	132
Aureil	2	2
Boisseuil	6	9
Bonnac la Côte	5	7
Chaptelat	1	2
Condat sur Vienne	8	15
Couzeix	9	18
Eyjeaux	3	2
Feytiat	9	14
Isle	14	16
Le Palais sur Vienne	3	11
Le Vigen	5	8
Panazol	16	18
Peyrilhac	3	4
Rilhac Rancon	9	11
Solignac	3	8
Saint-Gence	5	12
Saint Just le Martel	7	4
Verneuil sur Vienne	7	8
Veyrac	2	2
TOTAL	206	303



SERVIR AU QUOTIDIEN

UNE AGGLO DURABLE

Développer l'utilisation du vélo

Dans le cadre du Schéma Directeur Intercommunal des Aménagements Cyclables (SDIAC) qui permettra de relier les communes entre elles via des aménagements vélos, les premières réalisations ont été menées :

- Création d'une voie verte au chemin du barrage au Palais sur Vienne – 800 m,
- Création d'une voie verte entre le bourg et le carrefour des quatre vents à Boisseuil – 1360 m,
- Création d'une voie verte, route de Beaune, à Rilhac-Rancon – 450 m,
- Création d'une voie verte, route de Balézy, à Isle – 800 m,
- Jalonnement pour lier les communes entre elles

Limoges Métropole a également complété l'offre de stationnements destinés aux vélos sur l'ensemble de son territoire : 136 arceaux pour l'Université et le CROUS (répartis sur les différents campus et restaurants et résidences universitaires), 47 arceaux à Isle, 12 à Rilhac Rancon, 3 au Vigen, 3 à Boisseuil, 10 à Condat sur Vienne, 20 au Palais sur Vienne, 4 à Saint Gence et 21 à Limoges.

Côté V'Lim, le service a étoffé sa flotte en achetant 150 nouveaux vélos à assistance électrique (VAE). Le dispositif a bénéficié d'un financement à hauteur de 400 000 euros dans le cadre de l'appel à projets TEPCV (Territoire à énergie positive, etc.). Enfin la Maison du V'LiM a expérimenté la mise à disposition à titre gratuit de 6 trottinettes.



Les faits marquants



La Métropolitaine

Franc succès pour la seconde édition de la Métropolitaine, la balade à vélo familiale et populaire en septembre 2018. Sur un circuit de 10 km, près de 300 participants, de tout âge, se sont baladés à travers la ville.

L'école du vélo

Dans le cadre du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière (PDASR), une animation « école du vélo » a été organisée avec l'association Aléas qui met l'économique au service de l'insertion : présentation du service V'LiM, rappel des règles du code de la route en matière de vélo et test des vélos proposés aux personnes présentes.



Les chiffres clés

- **400 km** d'itinéraires cyclables sur les communes du territoire communautaire (SDIAC)
- **595** vélos électriques et **290** vélos classiques proposés par le service V'Lim

Promouvoir les transports en commun

Optimisation des services de transports en commun pas ou très peu fréquentés (suppression ou report sur les lignes les plus fréquentées moyennant renforts).

« **Laissez-nous conduire** » : renouvellement du dispositif sécuritaire pendant la nuit de la St Sylvestre, en partenariat avec la Préfecture et l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière de la Haute-Vienne : 2 lignes de bus gratuites mises à disposition des usagers de 2h50 à 8h du matin (300 bénéficiaires environ).

Conversion en motorisation électrique du parc de véhicules de transport en commun thermiques, et construction d'un second dépôt au Nord de l'agglomération destiné à la Société de Transport en Commun de Limoges Métropole (STCLM), ayant vocation à accueillir les véhicules BHNS et une partie de la flotte dite « conventionnelle ».



Les faits marquants

Le projet de Transport en commun en site propre (TCSP / BHNS) traduit l'ambition de Limoges Métropole de favoriser le développement de son territoire et d'améliorer la qualité de vie de ses usagers grâce à l'augmentation de la performance des transports publics. Il s'appuie sur le constat de la prédominance de l'usage de la voiture individuelle au sein de l'agglomération et des nuisances induites pour proposer une refonte globale du système de transport en commun articulée autour de 2 lignes de TCSP, permettant une modernisation du réseau dans son ensemble.

Ainsi, il s'agira de créer une vingtaine de km de TCSP et de restructurer le réseau de bus autour de cette nouvelle colonne vertébrale des transports en commun, associés à des aménagements supplémentaires, avec l'objectif d'améliorer l'attractivité urbaine, économique, sociale et environnementale de l'agglomération.

Les principales caractéristiques du projet sont :

- Deux axes forts de TCSP (cf plan) :
 - ZI Nord, Beaubreuil, Gare des Bénédictins, Hypercentre de Limoges
 - Panazol, Gare, Casseaux, Hypercentre, Facultés, CHU
- Des voies réservées sur la majorité du parcours
- Des aménagements urbains qualitatifs
- Du matériel roulant écologique et confortable
- Des arrêts accessibles équipés d'information dynamique
- Une interconnexion efficace avec les autres modes de transport



Les chiffres clés

- **5** nouveaux autobus standards portant le parc à 131 véhicules (27 trolleybus standard, 4 trolleybus articulés, 66 autobus standard, 21 autobus articulés, 6 midibus et 7 véhicules TPMR « Handibus »)
- **15 977 000** voyageurs transportés (+0,58 %). Cette augmentation semble en partie s'expliquer par l'effet de la mise en place d'une nouvelle gamme tarifaire en septembre 2016.

Organiser les transports scolaires

Limoges Métropole gère l'organisation des transports scolaires spéciaux pour les élèves domiciliés et scolarisés dans son ressort territorial. Ces circuits sont organisés, soit dans le cadre de marchés qui ont été conclus avec des transporteurs, soit dans le cadre de régies communales.

L'élaboration des circuits est définie par Limoges Métropole en fonction des inscriptions enregistrées avant le 30 juin.

Les inscriptions et l'encaissement des participations familiales pour les circuits scolaires sont assurés directement par l'unité des Transports Scolaires de Limoges Métropole ce qui permet une meilleure lisibilité pour les familles qui ne disposent que d'un seul interlocuteur pour les démarches (inscriptions, informations sur les horaires, règlement des participations familiales).

L'ensemble des accompagnateurs a bénéficié de formations théoriques et pratiques aux risques encourus dans le cadre de leurs missions.



Les chiffres clés

- Près de **3 000** élèves inscrits
- **1 100** points d'arrêts
- **118** circuits
- **71** véhicules
- **77** accompagnateurs
- **1016 €** : coût d'un élève transporté (hors accompagnateurs)
- **99 %** des familles inscrites au dispositif d'envoi d'un SMS en cas d'épisode neigeux

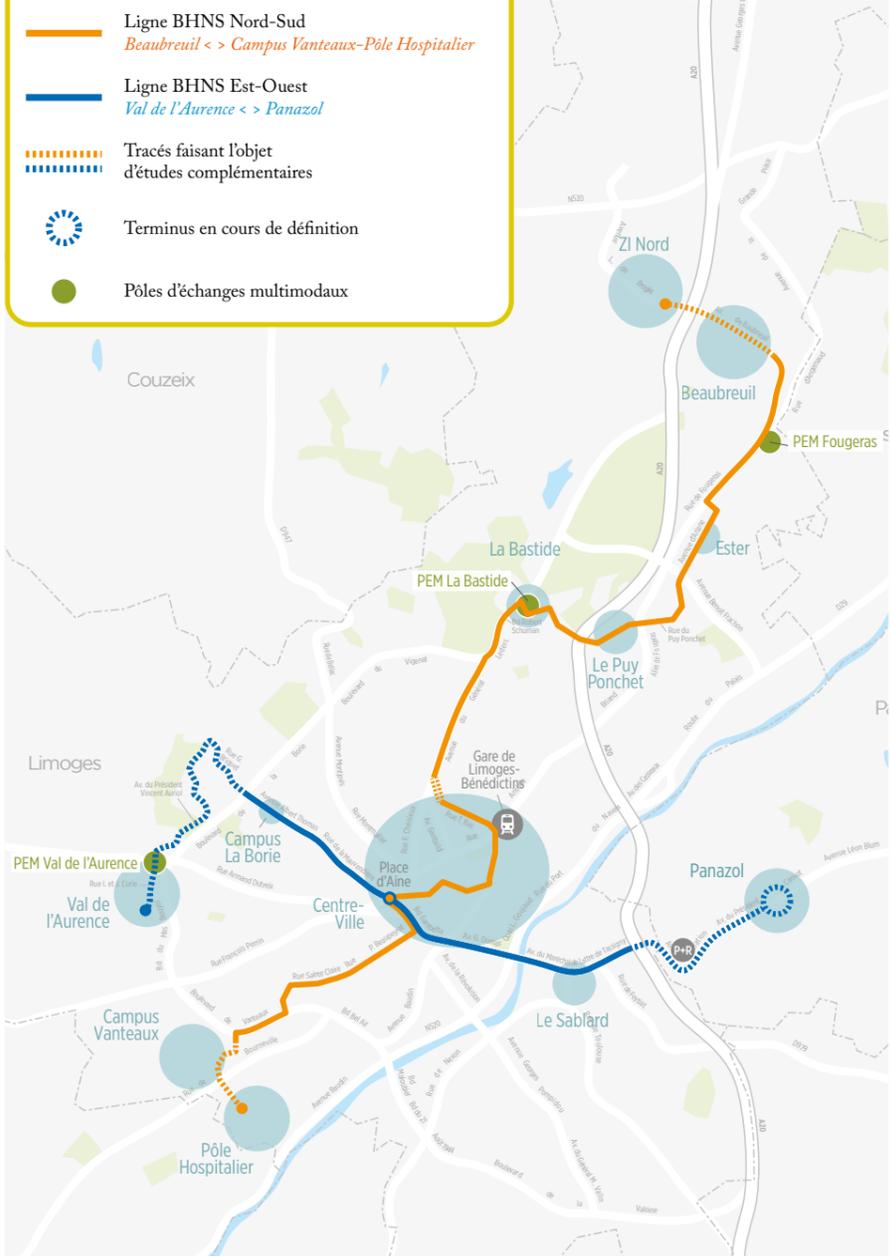


À retenir

- **22,5 km** de tracé
- Environ **50 stations**
- Environ **30 bus électriques** nouvelle génération de **140 places**
- Un service disponible **7j/7 de 4h 30 à 0h 30**
- Un passage toutes les **6 minutes** en heure de pointe (8 minutes pour la ligne bleue)



Validation des tracés des 2 lignes BHNS (Bus à haut niveau de service)



Les études préliminaires ont permis de valider les tracés ainsi que le recours au mode « Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) ». Leur poursuite permettra d'étudier l'insertion des deux lignes de BHNS dans l'environnement urbain, la création des aménagements nécessaires, les variantes possibles, de chiffrer le projet plus précisément et de proposer un calendrier.

Limoges Métropole assure la collecte, la valorisation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire. Le schéma global d'organisation se définit par :

- Une collecte des déchets ménagers et des déchets recyclables en porte à porte sur l'ensemble du territoire,
- Un parc de 11 déchèteries accessibles par les habitants de Limoges Métropole grâce à la carte d'accès unique et permettant de trier tous les déchets non destinés aux collectes en bacs (déchets verts, gravats, encombrants, déchets dangereux, etc.),
- Une collecte des encombrants en porte à porte et sur inscription pour les quartiers prioritaires de la ville de Limoges et les 19 autres communes,
- Des collectes par des points d'apport volontaire pour le verre, le textile et les piles réparties sur l'ensemble du territoire,
- Une valorisation matière après tri des papiers et emballages recyclables au Centre de Recyclage de Limoges Métropole,
- Une valorisation énergétique (vapeur et électricité) liée à l'incinération des ordures ménagères résiduelles à la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole (CEDLM), et ce dans le respect des normes en vigueur.



Les faits marquants

L'installation de la Direction de la Propreté en septembre dans ses nouveaux locaux

Fin septembre, 31 agents de la Direction de la propreté (avenue Baudin et Kennedy) ont emménagé dans leurs nouveaux locaux au 71 rue de Nexon, au sein d'un bâtiment entièrement rénové. Mieux adaptés aux besoins du service ces locaux permettent aussi un meilleur accueil du public : aire de déchargement pour les gros porteurs (gestion des bacs) en adéquation avec l'activité avec une aire de manœuvre adaptée, zone de stockage extérieur sécurisée pour les gros contenants (bornes à verres, colonnes aériennes et enterrées, etc.), local couvert et aéré pour le nettoyage des bacs au jet haute-pression, local de stockage neuf de 93m² (réduction des déchets), avec une zone de livraison sécurisée de plain-pied pour les usagers facilitant la manutention pour les agents, parking réservé et accès au bâtiment de plain-pied pour les usagers, places de stationnement pour les agents, etc.

Le lancement du site internet « je donne je vends by Limoges Métropole »

Ce nouveau service de dons et vente d'objets sur internet a pour but de recréer une économie collaborative en permettant aux usagers de retrouver une proximité dans les échanges. Elle permettra aussi de réduire les encombrants collectés en déchèteries ou les dépôts sauvages sur la voir publique.

Le lancement des travaux pour la nouvelle déchèterie Kennedy

Une installation innovante et performante pour remplacer la déchèterie Samie, obsolète :

- **Suppression de la co-activité usagers / collecteurs** avec un circuit spécifique « usagers » et une zone technique intérieure dédiée aux opérations de rechargement des déchets, assurées par les agents de déchèterie.

- **Déchèterie à plat** avec 10 alvéoles couvertes destinées au tri des déchets volumineux (plus facile et sécurisé pour les usagers).
- **Magasin inversé** : les usagers se garent et disposent d'un caddie pour acheminer leurs déchets valorisables à forte valeur ajoutée dans le hall central de 90 m² (stylos, capsules Nespresso, polystyrène, etc.). Ils pourront accéder à une zone de réemploi plus attractive.



Les chiffres clés

- **102 075 tonnes** ont été collectées sur le territoire de Limoges Métropole, soit 490 kg/hab/an,
- **140 072 bacs** verts et bleus déployés sur le territoire,
- **397 590 passages** en déchèteries,
- **9 350 composteurs** individuels et 308 sites de compostage collectifs déployés sur le territoire,
- Taux de valorisation matière de **52,1 %** présentant une augmentation de 2,9 % par rapport à 2017,
- **2 807** et **327** visiteurs respectivement au centre de recyclage et à la Centrale Energie Déchets.



Données financières

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	28,8 M€*	25,6 M€
Investissement		3,3 M€

■ Fonctionnement ■ Investissement



*dont 17,2 millions concernant la *Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et assimilés* (TEOMa)



Renouvellement de la certification en matière de qualité, sécurité et environnement (ISO 9001 et OHSAS 18001), délivrée par l'AFAQ-AFNOR, pour :

- La gestion des eaux usées pour répondre aux enjeux de santé, de salubrité publique et de préservation de la ressource en eau.
- La gestion des eaux pluviales de façon à prévenir l'incidence de l'accroissement des surfaces imperméables, liées à l'urbanisation, par la maîtrise des ruissellements et des systèmes de collecte avant restitution dans le milieu naturel.
- Le contrôle des installations d'assainissement individuelles neuves et la vérification du bon fonctionnement de l'ensemble des installations existantes.

Des investissements de mises aux normes et de réhabilitations des réseaux et des systèmes existants d'assainissement collectif (avec eaux pluviales) - 4,7 M€ HT.

- Fin des travaux de restructuration des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la commune de Chaptelat et Peyrilhac - 108 000 €.
- Fin de la réhabilitation du poste de Gain à Isle et de la canalisation de refoulement des eaux usées (par tubage) - 151 700 €.

Principaux travaux d'assainissement réalisés sur les réseaux : Rue des Pénitents Blancs, rue des Lillas, rue des Cévennes, avenue des Casseaux, rue Banc Léger, rues des Palmiers et des Ruchoux, rue de Dion Bouton, rue Général Gallieni, rue de la Font Pinot, rue de la Vige, rue de la Boucherie, etc. à Limoges ainsi que rue M. Rollinat à Rilhac Rancon, rue de Turenne au Palais sur Vienne, rue du Mas Sarrazin à Couzeix, secteur de Veyrinas à Condat sur Vienne.

Réhabilitations de réseaux d'assainissement par des techniques sans tranchée :

- Rue des Cévennes, rue Saint Eloi, rue de Surcouf - 218 000 € HT.
- Allée de Séto, rue des Pénitents noirs, rue A. Tarrade, avenue E. Ruben et Boulevard Gambetta - 732 600 €.

Eaux pluviales - opérations spécifiques :

- Réhabilitation et création de réseaux - rue de la Perdrix, rue Henri Bergson à Limoges, lotissement des Farges au Vigen, rue de Turenne au Palais sur Vienne - 263 000 € HT.
- Création d'un ouvrage de rétention d'eaux pluviales - route de la Chabroulie à Isle - 154 400 € HT.
- Dévoisement de réseaux d'eaux pluviales Avenue de Limoges à Condat sur Vienne - 57 000 € HT.



Les faits marquants

Etude d'opportunité pour la sécurisation, la modernisation et l'optimisation énergétique de la station principale d'épuration - Etude de maîtrise d'œuvre - AVP à partir de juillet 2018.

Etude et mise en place du diagnostic permanent afin de répondre à l'arrêté ministériel du 21 Juillet 2015 pour l'évaluation continue des flux collectés et déversés par temps de pluie - système principal. Programme sur 3 ans avec l'aide de l'Agence de l'Eau (70%) - 18 points de mesures réglementaires à créer.

Phase étude : Etudes hydrauliques, campagnes de mesures, levés topographiques, inspections télévisées, modélisation 3D, choix techniques pour la mise en place de métrologie et l'équipement des divers points de mesures.



Les chiffres clés

- Redevance assainissement 2018 - **1,081 € HT**, soit **1,387 € TTC/m³** (Taxes et redevances comprises); Recette de 9,7 millions d'euros H.T.
- Volumes d'eau traitée sur la station d'épuration principale de Limoges : 18 080 920 m³ (contre 15 763 190 m³ en 2017),
- 1,7 km de conduites prolongées,
- 6 km de conduites remplacées,
- 2,4 km de conduites réhabilitées par des techniques sans tranchées,
- Taux de desserte : 98,8% - stable par rapport à 2017,
- Rendement épuratoire en DBO5 : 95,8% (norme à 90 %),
- Dépenses - Charges à caractère général (énergie, produits de traitement, etc.) : 4,7 M€ (5,1 M€ en 2017).

Linéaire du réseau de collecte : 6,6 M€ de taux d'investissement.

- **1789 km** (+1,1% / 2017) sur les 20 communes de Limoges Métropole - dont 87 % de réseau séparatif et 13% de réseau unitaire,
- **53 systèmes** de traitement collectifs correspondants à **306 315 EH** pour **50 868** branchements.



Les chiffres clés

Un service d'assainissement non collectif performant

- 10 365 installations d'assainissement individuel, 25 912 habitants concernés, soit -1,3 % / année 2017,
- Taux de conformité des installations -86,1 % soit +0,7 % / année 2017,
- 1 385 contrôles périodiques effectués sur Limoges, Peyrilhac, Veyrac, Verneuil sur Vienne, Couzeix, Saint Just le Martel et Panazol soit +14 % / année 2017,
- 152 contrôles faits lors de ventes immobilières, soit -16 % / année 2017,
- 31 chantiers de mises aux normes d'installations (bénéficiant d'aides) dans le cadre du programme Agence de l'Eau Loire Bretagne sur un total de 86 dossiers enregistrés.

Des travaux réalisés sur tout le territoire

Date début	Date fin	Intitulé des travaux	Objet	Heures totales	Montant travaux
Janvier 2018	Février 2018	Centre bourg Veyrac	Création d'une voie nouvelle et d'un parking	400	80 000 €
Janvier 2018	Août 2018	Rues Séverine et Pressemane (Limoges)	Réaménagement global	4 800	670 000 €
Janvier 2018	Juin 2018	Parc d'Activités Océalim 2ème tranche (Couzeix)	Chaussée, trottoirs	4 100	515 000 €
Janvier 2018	Août 2018	Avenue de la Libération (Feytiat)	Aménagement de la voie	6 200	830 000 €
Février 2018	Juillet 2018	Rue de la Vialoube (Limoges)	Voirie, eau potable	3 700	475 000 €
Mars 2018	Juillet 2018	Rues Ventadour, Rollinat, de Beaune (Rilhac-Rancon)	Réfection des voies	1 900	280 000 €
Mars 2018	Décembre 2018	Rue des Cévennes (Limoges)	Réfection de la voie	8 200	1 130 000 €
Avril 2018	Juin 2018	Village de Conore (Peyrilhac)	Chaussée, trottoirs, arrêts bus	1 000	100 000 €
Avril 2018	Août 2018	Rue de la Perdrix (Limoges)	Chaussée, trottoirs	2 200	340 000 €
Mai 2018	Mai 2019	Lotissement des Farges 2ème tranche (Le Vigen)	Réaménagement des voies	3 200	365 000 €
Juin 2018	Février 2019	Rue de Turenne (Le Palais sur Vienne)	Réfection de la voie	1 600	201 000 €
Juin 2018	Juillet 2018	Route du Puy du Tour (Isle)	Réfection de la chaussée	400	77 000 €
Juin 2018	Décembre 2019	Avenue et impasse des Ruchoux, rue des Palmiers (Limoges)	Réaménagement global	12 000	1 595 000 €
Juin 2018	Mars 2019	Place de l'Europe (Bonnac-la-Côte)	Aménagement d'une voie nouvelle	3 200	400 000 €
Septembre 2018	Octobre 2018	Rue Dagobert (Chaptelat)	Chaussée, trottoirs, aménagements de sécurité	600	100 000 €
Octobre 2018	Janvier 2019	Route de Limoges (Boisseuil)	Réalisation d'une voie verte	1 900	254 000 €
Novembre 2018	Décembre 2018	Rue de la Filature (Panazol)	Installation d'un carrefour à feux	600	100 000 €

Certaines opérations connaissent une réalisation à cheval sur plusieurs exercices budgétaires. De ce fait, les montants indiqués sont uniquement valable pour l'année 2018 et ne représentent pas le total des travaux échelonnés.

D'autres opérations pluriannuelles se sont achevées en 2018 comme le réaménagement global de l'Avenue de Louyat (Limoges / 2 720 000 €), le réaménagement global de la rue du Puy Réjaud (Limoges / 1 828 000 €) ou encore l'aménagement du giratoire Schuman (Limoges / 1 400 000 €).



Une surveillance du bon usage du domaine public des 20 communes membres :

L'arrêté de voirie permet à l'entreprise d'intervenir légalement sur le domaine public routier ou sur un chemin rural (modalités d'intervention, dates de travaux et nombreuses prescriptions techniques particulières des services de Limoges Métropole en matière de voirie, assainissement, transports, etc.). A la fin des travaux, Limoges Métropole assure le contrôle et la bonne remise en état des voies publiques.

Nombre de dossier traités	2015	2016	2017	2018
Aureil	7	9	20	16
Boisseuil	33	51	29	29
Bonnac la Côte	9	21	30	19
Chaptelat			139	25
Condat sur Vienne	57	52	39	39
Couzeix	67	133	88	113
Eyjeaux	9	19	22	6
Feytiat	66	69	159	55
Isle	79	77	85	75
Le Palais sur Vienne	68	91	65	72
Le Vigen	12	37	29	45
Panazol	72	92	111	15
Peyrilhac	21	22	28	16
Rilhac-Rancon	57	54	63	49
Saint Gence	20	28	24	27
Saint Just Le Martel	21	48	50	26
Solignac	18	18	9	13
Verneuil sur Vienne	60	48	38	38
Veyrac	19	48	37	36
Total communes hors Limoges	695	917	1065	851
Limoges	1350	1055	786	837
TOTAL	2045	1972	1851	1688



Les chiffres clés

- 50 % des travaux à Limoges, 9 % à Panazol et 7 % à Couzeix,
- 40 % des travaux pour l'Energie, 32 % pour le Cycle de l'Eau 16 % pour les Télécoms,
- 8 % sont des chantiers d'aménagement des voies publiques.

La maîtrise d'ouvrage pilote les opérations de travaux voirie

Suivi du programme d'investissement

Communes	Nombre d'opérations	Dépenses travaux de voirie
Aureil	3	25 177 €
Boisseuil	2	438 706 €
Bonnac la Côte	1	101 722 €
Chaptelat	3	138 338 €
Condat sur Vienne	5	950 891 €
Couzeix	14	821 230 €
Eyjeaux	1	14 937 €
Feytiat	7	947 557 €
Isle	19	605 098 €
Limoges	83	10 053 402 €
Le Palais sur Vienne	9	166 759 €
Le Vigen	1	3 558 €
Panazol	10	117 638 €
Peyrilhac	2	98 802 €
Rilhac-Rancon	3	215 510 €
Saint Gence	3	28 833 €
Saint Just Le Martel	3	17 811 €
Solignac	6	34 622 €
Verneuil sur Vienne	2	120 945 €
Veyrac	4	183 652 €

En 2018, l'intégralité du réseau d'éclairage public communautaire a été géo-référencé. Il est maintenant disponible sur le SIG en classe « A » conformément à l'article L554-1 du code de l'environnement pour les réseaux dits « sensibles ». Les données sont par ailleurs compatibles pour intégrer le futur PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) actuellement en cours de développement à Limoges Métropole.



Les chiffres clés

- Nombre de foyers lumineux : 1939.
- Nombre de pannes en 2018 : 110
- Nombre de sources remplacées en 2018 : 239

Les principales opérations ont porté sur :

- La rénovation de l'éclairage du parking du Zénith et le remplacement d'un des moteurs de soufflerie qui permettent de maintenir les ballons gonflés.
- La mise en place d'un organe de commande dans l'armoire du parking d'Aquapolis qui permet au service d'intervenir depuis le P.C. du bureau sur les programmations des allumages et extinctions du parking.

La cellule Infrastructures de communications a en charge :

- Le suivi du déploiement de la FTTH (Fiber To The Home) sur l'ensemble de la zone AMII hors les communes de Couzeix et Chaptelat. Le déploiement de la FTTH a débuté sur les communes d'Isle, Feytiat et Panazol,
- Le suivi des MED (montées en débit) sur les communes éligibles. Les communes de Rilhac-Rancon et du Palais-sur-Vienne ont fait l'objet d'une montée en débit sur une partie de leur territoire. Le service est intervenu auprès des opérateurs à la demande d'une quinzaine d'usagers,
- La gestion des infrastructures propriété de Limoges Métropole,
- L'assistance aux usagers dans les relations avec les opérateurs.

La cellule **Patrimoine Vert** pilote les prestations externalisées d'espaces verts, pour un montant de travaux s'élevant à 853 410 € en 2018 : abattage, taille annuelle, élagage, tonte, débroussaillage, engazonnement, arasages souches, plantations. Le parc arboré (arbres d'alignement, composantes de la voirie) s'établit à plus de 10 000 sujets.

Commune	Montant 2018 TTC
Boisseuil	13 300,00 €
Bonnac la Côte	19 800,00 €
Chaptelat	550,00 €
Condat sur Vienne	7 700,00 €
Couzeix	40 350,00 €
Eyjeaux	7 000,00 €
Feytiat	23 830,00 €
Isle	19 550,00 €
Le Palais sur Vienne	24 100,00 €
Limoges	586 400,00 €
Panazol	36 030,00 €
Peyrilhac	18 000,00 €
Rilhac-Rancon	22 100,00 €
Saint Gence	500,00 €
Saint Just Le Martel	13 600,00 €
Solignac	5 000,00 €
Verneuil sur Vienne	8 500,00 €
Veyrac	7 100,00 €
TOTAL	853 410,00 €



Les faits marquants

- Avenue de Louyat, à Limoges : **45 arbres plantés**, en remplacement d'arbres malades.
- Nouveau giratoire Schuman, à Limoges : **végétalisation du terre-plein central**, avec implantation de 47 arbres.
- **Abattages** rue Larrey, à Limoges.

Au titre de la **conduite d'opérations**, le dossier du franchissement de l'Autoroute A20 entre la Bastide et le Puy Ponchet, à Limoges / aménagement destiné aux modes doux (cycles, transports en commun) a été élaboré en phase d'Avant Projet Définitif. Le service en charge des espaces naturels a contribué en intégrant au projet des aménagements pour la protection de la faune locale.

L'**inventaire des cavités souterraines**, en partenariat avec le BRGM, a donné lieu à la réalisation de 11 chantiers (9 sur Limoges et 2 sur Solignac) pour un investissement de 190 000 €.

Les phases de recueil de données existantes et de campagnes géophysiques sont terminées (315 cavités documentées dans la base de données ARCHEA, 7013 stations gravimétriques implantées dans les secteurs du Château et de la Cité, 500 réponses au questionnaire envoyé à la population). Suite au retour du questionnaire, 230 sites devraient faire l'objet d'une visite par les services techniques de Limoges Métropole, de la Ville de Limoges et du BRGM en 2019.

Une nouvelle **base de données des ouvrages d'art** a été mise en service avec développement d'une application SIG et d'outils mobiles. 140 ouvrages ont fait l'objet de visites IQOA (Image de la Qualité des Ouvrages d'Art) et visites simples qui ont permis d'enrichir cette nouvelle base de données.

6 ouvrages d'art ont été inspectés (PIA20, Pont de l'Europe, PS Albert Thomas Est et Ouest, Passerelle de Beaubreuil, Pont du Mas Gigou) pour un montant de 11 500€. En parallèle, 4 chantiers de réparation pour un montant de 28 000€ ont été lancés.

Par ailleurs il a été mis en place dans chaque commune la généralisation de l'entretien courant des ouvrages d'art par les agents communaux mis à disposition de Limoges Métropole (formation en interne, fiches à remplir pendant la visite annuelle).

Enfin, le suivi du patrimoine routier a été optimisé et sera dorénavant renouvelé chaque année : auscultation de l'intégralité des **1492 km de voiries revêtues** (linéaire total de 1832km chemins ruraux compris).

Une gestion de proximité assurée par la régie d'exploitation

Les équipes de propreté et de maintenance interviennent chacune sur une partie du territoire de **la commune de Limoges (Subdivisions Centre, Sud, Ouest et Nord)**, soit **188 125 heures de travail** (187 557 en 2017).

Activité des subdivisions 2018		
Description de l'activité	Heures 2018	Part dans l'activité globale des subdivisions
Curage - binage	45 620	24.3 %
Balayage mécanisé	34 795	18.5 %
Balayage manuel	28 725	15.3 %
Enlèvement encombrants	10 762	5.7 %
Signalisation	7 877	4.2 %
Rebouchage voirie	6 594	3.5 %
Entretien locaux et véhicules	6 522	3.5 %

Un **atelier** assure les travaux de menuiserie, serrurerie, peinture (12 559 heures de travail) et une équipe « appui technique » réalise en régie des travaux de voirie et de signalisation (7 658 heures) et intervient également dans les communes (chantiers mutualisés). Pour ces chantiers, des agents communaux (65.4 équivalents temps plein/hors limoges) sont mis à disposition de Limoges Métropole pour l'exercice de la compétence voirie : fauchage, curage / busage, point à temps, enduits superficiels d'usure, trottoir.

Enfin, en terme **d'administration générale**, 5 604 courriers ou mails ont été traités (3 940 en 2017) et sur les 9 609 appels aboutissant au service, **1 414 réclamations**, reçues par téléphone.

OBJET	Valeur 2018
Accidents	19
Encombrants / Ordures Ménagères	246
Entrées Charretières	52
Ecoulement eaux pluviales	8
Eclairage Public	0
Feux de trafic	0
Déjections animales	59
Réclamations travaux	244
État chaussée / trottoirs	332
Propreté / balayage	285
Neige et bacs à sel	21
Stationnement	276
Sécurité	30
Feuilles et branches	27





**MOBILISER LES RESSOURCES
AU SERVICE DES POLITIQUES
PUBLIQUES**

La DRH conçoit et propose une politique d'optimisation des ressources humaines (agents et organisations), dans un cadre financier contraint, au service de l'action publique définie par les élus communautaires. Elle anime et évalue sa mise en œuvre.

Au sein de notre EPCI la DRH s'articule autour de 3 axes : la gestion et le développement des compétences, le pilotage des ressources et la santé / sécurité. La communication interne, rattachée à la DRH, informe les agents sur la stratégie de l'EPCI et sur les grands projets structurants, ainsi que pour toutes les mesures RH mises en œuvre et participe de la valorisation des actions des agents.

Les données du bilan social

L'effectif global est de **765 agents** (ensemble des agents présents dans l'EPCI au 31 décembre 2018) :

- 558 fonctionnaires (521 titulaires, 37 stagiaires)
- 81 contractuels permanents
- 126 contractuels non permanents (CDD remplaçants, renforts)

La répartition hommes / femmes

		Femmes		Hommes		TOTAL	
Filière Administrative	A	28		17		45	152
	B	34	118	10	34	44	
	C	56		7		63	
Filière Technique	A	13		21		34	470
	B	23	62	80	408	103	
	C	26		307		333	
Filière Sportive	B		1		0		1
Sans Filière		3		13		16	
TOTAL		184		455		639	

Les flux arrivées / départs en 2018

29 arrivées	45 départs
29 remplacements sur poste budgétaire vacant	8 retraites
	3 mises en disponibilité
	6 mutations
	16 fins de contrat (dont 14 contrats emploi d'avenir*)
	4 démissions
	1 licenciement
	3 décès

* Il est à noter que sur les 14 emplois d'avenir, à la sortie du dispositif, 10 ont pu être maintenus au sein de l'EPCI sur des statuts différents.

32 Mobilités internes :

- 12 mobilités pour des redéploiements (intégration du service Parc automobile à la DRT, etc.)
- 20 mobilités sur des remplacements

La mobilité interne est une dimension importante de la politique de parcours professionnel au sein de l'EPCI.

L'absentéisme

L'Association des DRH de grandes collectivités a mis en place un observatoire de l'absentéisme permettant de procéder, à partir de données communes, à des études comparatives.

Cette étude faisait apparaître pour 2017 un **taux d'absentéisme dû à la maladie à 8,34 %**, dont 4,41 % pour la maladie ordinaire.

La formation

		Nombre de journées de formation		Nombre d'agents
		CNFPT	Autres organismes	
Catégorie A	Formation d'intégration	25		98
	Formation de perfectionnement	79	452	
	Préparation aux concours et examens	201		
Catégorie B	Formation d'intégration	40		110
	Formation de perfectionnement	149		
	Préparation aux concours et examens	678		
Catégorie C	Formation d'intégration	15		137
	Formation de perfectionnement	170		
	Préparation aux concours et examens	192		
TOTAL		1549	1 294	345
		2 843		

Les coûts de formations pour l'année 2018 s'élèvent à **380 523 €**, répartis comme suit :

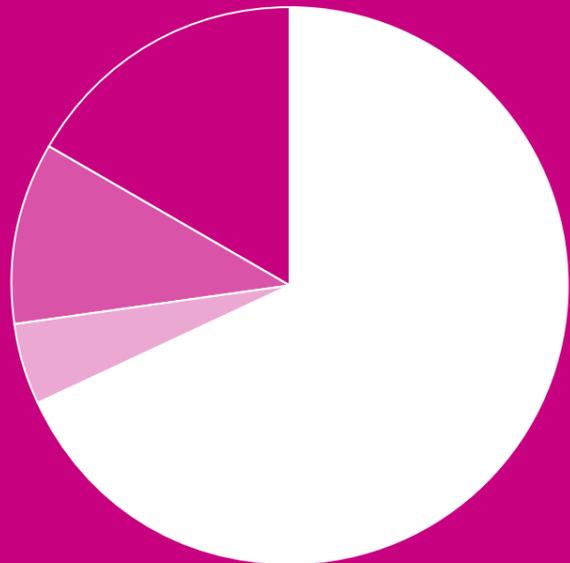
- 146 048 € pour le CNFPT
- 212 726 € pour les autres organismes
- 21 749 € pour les frais de déplacement

Le coût de formation est de **1 103 € par agent formé**.

La formation constitue également un levier fort de la politique de parcours professionnel de l'EPCI.



Effectif global de Limoges Métropole

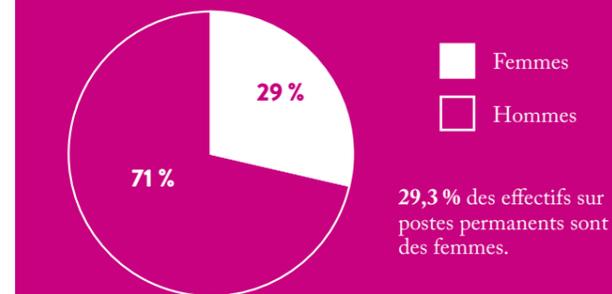


- Agents titulaires : 68 %
- Agents stagiaires : 5 %
- Agents non-titulaires sur poste permanent : 11 %
- Agents non-titulaires sur poste non-permanent : 16 %

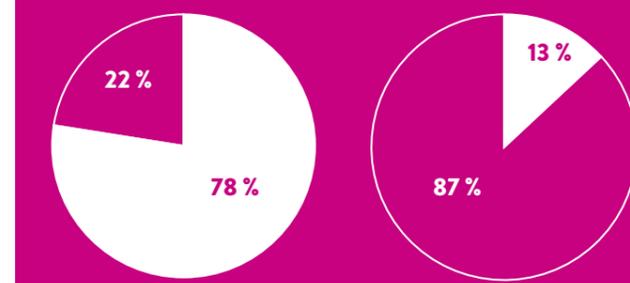
- Les fonctionnaires représentent **73 %** soit l'essentiel de l'effectif.
- Les contractuels rassemblent **27 %** de l'effectif

Le recrutement d'agents statutaires reste privilégié pour les postes inscrits au tableau des emplois budgétaires.

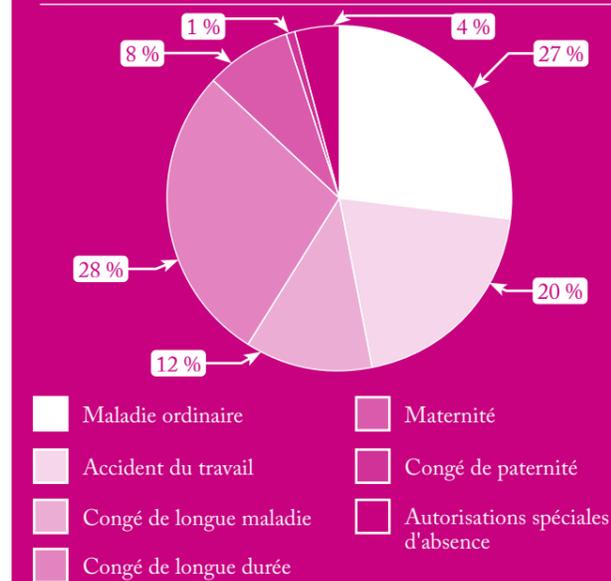
Répartition hommes / femmes total



Filière administrative et technique



Répartition des motifs d'absence





Les faits marquants

Une démarche pour l'Égalité et la non discrimination au travail

A l'issu d'une réflexion menée par un groupe de travail créé fin 2017, et après avis favorable du CHSCT, Limoges Métropole a transmis à l'ensemble de son personnel un courrier présentant la démarche ainsi que la charte qui définit les engagements de l'EPCI en la matière. En parallèle, une réflexion sur ce sujet a été intégrée dans le cycle de formation des encadrants et une cellule d'écoute mise en œuvre afin de pouvoir répondre aux agents qui s'estiment victimes de harcèlement et / ou discrimination. La démarche se poursuivra en 2018 avec notamment la sensibilisation de tous les agents lors de séances d'information animées par des binômes (agents LM formés) sur sites.

Bilan du premier Plan Canicule

La procédure canicule, élaborée avec l'ensemble des assistants de prévention de l'EPCI, et votée au CHSCT du 26 février 2018, a été mise en œuvre à l'été 2018.

Le premier niveau d'alerte a été activé 29 jours dès fin juin et jusqu'à fin août (du 26 juin au 30 juillet et du 20 au 24 août).

Le deuxième niveau d'alerte qui correspond au niveau 3 (orange) de météo France, a été effectif 6 jours au mois d'août (du 1er au 8 août).

Durant cette alerte, les agents ont la possibilité de décaler leurs horaires de travail. Les agents qui « badgent », étaient en moyenne 36 sur 218 chaque jour (de 24 à 43) des présents sur cette période à être arrivés entre 7h et 7h30 et/ou partis entre 15h et 16h. Pour les agents de terrain (qui ne badgent pas), les horaires « canicule » ont été mis en place (hors urgences pour lesquelles une organisation des missions a été effectuée afin de protéger les agents présents). Ces agents ont bénéficié dans leur dotation d'une bouteille d'un litre isotherme. Début août, cette mesure a été généralisée à tous les agents sous forme d'une bouteille de 0,4 L isotherme.

Elaboration du règlement formation

Ce document a été élaboré pour définir les modalités de mise en œuvre des formations ainsi que celles relatives à la participation des agents communautaires aux préparations des examens et concours, avec un zoom spécifique sur le Compte personnel d'activité. Pour favoriser la bonne compréhension des agents un numéro RH et vous a été diffusé à tous les agents.

Organisation des élections professionnelles

Le 6 décembre 2018 la DRH a organisé les élections professionnelles pour élire les représentants du personnel qui siègent dans les organismes consultatifs paritaires. La participation des agents à ce vote leur permet d'être associés aux questions RH qui les concernent qu'elles soient individuelles (carrière, statut, etc.) ou collectives (organisation, temps de travail, locaux, etc.). Qui peut voter ? Pour qui ? Quelles sont les conditions d'éligibilité des candidats ? comment va se dérouler le vote, etc, tous ces points ont été repris dans une numéro spécial RH et vous pour le rendre le plus lisible possible au personnel. Les élections professionnelles ont connu un taux de participation très important (près de 70 % pour le Comité technique)

Mise en œuvre du prélèvement à la source

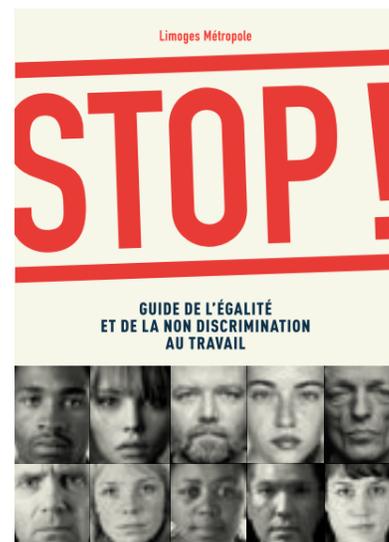
A compter du 1er janvier 2019, le prélèvement de l'impôt sur le revenu sur la feuille de paie est obligatoire. Au-delà des nombreux aspects techniques pilotés par la DRH, une large communication a été réalisée auprès de tous les agents (RH et vous spécifique). Une simulation sur les feuilles de paie de novembre et décembre a pu être réalisée afin de permettre à chaque agent de se familiariser avec les nouvelles lignes apparaissant sur le bulletin de paie ainsi que les informations relatives au prélèvement (base de calcul, taux de prélèvement).

Enfin l'ensemble de la DRH a été fortement impactée par la **préparation du passage en Communauté urbaine** prévu au 1er janvier 2019 et notamment par l'intégration de 60 agents de la station de l'Eau, faisant partie intégrante du personnel communautaire à cette date ainsi que le recrutement d'une quinzaine de personnes visant à renforcer les Directions chargées des fonctions ressources.



Les chiffres clés

- 2 CHSCT
- 3 Comités techniques
- **Une centaine** de jurys organisés
- 24 mobilités internes
- 14 agents promus au titre de la Promotion interne
- 63 agents promus au titre de l'avancement de grade
- 223 visites médicales périodiques
- 13 visites d'embauche
- 5 visites de reprise après maladie ou accident du travail
- 46 visites pour surveillance particulière
- 5 Parutions du Métro 'News
- 3 Parutions de RH et vous



Les objectifs

Les missions

- **Préparation et exécution budgétaire pour le budget principal et 7 budgets annexes** : rapport DOB (débat d'orientation budgétaire), budgets primitifs, décisions modificatives, comptes administratifs, maquettes budgétaires, gestion inventaire comptable,
- **Exécution financière et comptable** : gestion et contrôle des liquidations et de la mise en recouvrement des recettes et de l'ordonnancement des dépenses, suivi exécution comptable et financière des marchés publics, gestion TVA et FCTVA,
- **Gestion de la dette et de la trésorerie** : gestion et optimisation de l'encours de dette et de la trésorerie, suivi des garanties d'emprunt,
- **Suivi et analyse de la fiscalité et des dotations**,
- **Analyse financière et prospective**,
- **Suivi des dossiers de remboursement des charges liées à l'exercice de la compétence voirie** dans le cadre de convention de mise à disposition avec les communes membres.



Les chiffres clés

- 5 042 lignes de crédits gérées
- 78 délibérations financières présentées
- 29 maquettes budgétaires avec rapports de présentation réalisées
- 16 700 mandats de dépenses émis
- 3 300 titres de recettes émis
- 4 100 bordereaux de mandats et titres
- 14 200 factures papier et factures reçues
- 42 400 opérations contrôlées (bons de commande, ordres de service, engagements comptables, dossiers de liquidations dépenses et recettes, ect.)
- 137 contrats d'emprunts gérés
- 92 garanties d'emprunts gérées



Les faits marquants

- Préparation du passage en Communauté Urbaine,
- Travail en collaboration avec le Trésorier pour la mise à jour de l'inventaire,
- Déploiement des premiers projets prioritaires du programme de dématérialisation de la chaîne comptable,
- Mise en place de trésoreries distinctes pour les budgets annexes Assainissement, Centre de recyclage et Transport,
- Préparation de l'installation de la taxe de séjour intercommunale.

Les finances de Limoges Métropole

L'exercice 2018 a expérimenté le plafonnement des dépenses de fonctionnement instauré par la loi de programmation : +1,2 % par rapport aux dépenses réalisées en 2017. L'objectif a été largement atteint, les dépenses concernées par ce plafonnement ayant diminuées de 1,8 %.

Les recettes de fonctionnement sont restées stables à - 0,1 % dans un contexte de stabilité de la pression fiscale. La section de fonctionnement a dégagé une épargne nette de 6,1 M€.

Cet indicateur fondamental pour évaluer la capacité d'autofinancement des investissements s'est élevé à 13,2 M€ sur la totalité des budgets de Limoges Métropole.

Le programme d'investissement important de 45,2 M€ tous budgets confondus (sauf les parcs d'activités économiques comptabilisés en stock) a donc été poursuivi tout en préservant l'équilibre financier. L'exercice 2018 a vu notamment la réalisation de 22,5 M€ pour la **Voirie** (travaux en régie compris), 1,7 M€ pour le **Développement Economique**, 1,4 M€ pour le **Développement Social**, 2,5 M€ pour la **collecte et le traitement des ordures ménagères**, 7,4 M€ pour les **Transports** et 4,1 M€ pour l'**Assainissement**.



Évolution de l'épargne nette du budget principal





L'exécution budgétaire

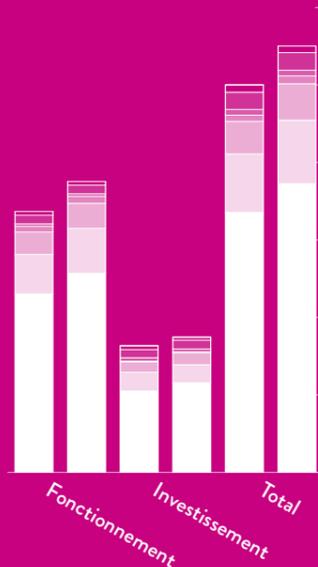
	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	115 098 120 €	128 412 381 €	52 673 350 €	57 798 770 €	167 771 470 €	186 211 151 €
Transports urbains	25 639 940 €	29 153 137 €	11 983 358 €	11 769 348 €	37 623 299 €	40 922 485 €
Assainissement	14 422 082 €	15 980 766 €	6 651 933 €	7 564 653 €	21 074 015 €	23 545 419 €
Centre de recyclage	3 577 155 €	4 659 756 €	416 751 €	529 636 €	3 993 906 €	5 189 392 €
Lotissements d'activités économiques	1 533 457 €	1 533 457 €	2 213 472 €	2 130 659 €	3 746 929 €	3 664 116 €
Parc "Grande Pièce"	5 666 996 €	5 666 996 €	5 353 838 €	5 575 081 €	11 020 834 €	11 242 077 €
Parc "Océalim"	2 344 911 €	2 344 911 €	2 445 798 €	1 871 378 €	4 790 708 €	4 216 288 €
Atelier relais APAJH	4 907 €	2 771 €	34 512 €	30 316 €	39 419 €	33 088 €
TOTAL	168 287 569 €	187 754 175 €	81 773 012 €	87 269 841 €	250 060 581 €	275 024 016 €

	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat de clôture 2018
Budget principal	18 439 681 €	- 10 209 963 €	8 229 718 €
Transports urbains	3 299 186 €	422 421 €	3 721 607 €
Assainissement	2 471 404 €	246 932 €	2 718 336 €
Centre de recyclage	1 195 485 €	4 473 237 €	5 668 722 €
Lotissements d'activités économiques	- 82 813 €	- 128 415 €	- 211 228 €
Parc "Grande Pièce"	221 243 €	- 279 973 €	- 58 730 €
Parc "Océalim"	- 574 420 €	- 947 378 €	- 1 521 798 €
Atelier relais APAJH	- 6 331 €	- 24 488 €	- 30 820 €
TOTAL	24 963 435 €	- 6 447 628 €	18 515 808 €



Exécution budgétaire : dépenses et recettes

- Budget principal
- Transports urbains
- Assainissement
- Centre de recyclage
- Lotissements d'activités économiques
- Parc "Grande Pièce"
- Parc "Océalim"
- Atelier relais APAJH
(trop petit pour être représenté)



Exécution budgétaire : résultats



La dette

Taux moyen de la dette au 31 décembre 2018 : **1,9 %**

Capacité de désendettement : **6,5 ans**

Encours de la dette	
Budget principal	129,4 M€
Transports urbains	28,1 M€
Assainissement collectif	14,1 M€
Centre de recyclage	0,6 M€
Lotissements d'activités économiques	0,8 M€
Parc "Grande Pièce"	5,0 M€
Parc "Océalim"	0,8 M€
Atelier relais APAJH	0,08 M€
TOTAL	178,88 M€

Structure	
Taux fixe	65 %
Taux variable	25 %
Taux sur livret A	10 %



Les ressources : 221 M€

Tous budgets confondus, mouvements réels de fonctionnement et d'investissement, hors opérations réciproques entre budgets et hors comptes de stock.

La fiscalité : 112,9 M€

Les **impôts et taxes** constituent la part prépondérante des recettes réelles soit 51%. Cette fiscalité est perçue auprès des entreprises et des ménages :

- Cotisation foncière des entreprises (CFE),
- Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE),
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM),
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux,
- Redevance occupation domaine public,
- Versement transport,
- Taxe d'habitation (TH),
- Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties,
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les dotations, participations et subventions : 42,5 M€

De l'état :

- Dotation globale de fonctionnement
- Compensations fiscales
- Récupération de TVA
- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Du Département, de la Région, de l'Europe :

- Subvention de fonctionnement et d'équipements

De divers organismes

- Subventions pour la gestion des déchets : Eco-emballage, ADEME, Eco folio
- Pour l'assainissement et l'aménagement des eaux : ADEME et Agence de l'eau

Les ventes de produits et de prestations : 26,2 M€

Gestion des déchets :

- Ventes de produits résiduels
- Prestations de traitements et de collecte

Assainissement collectif et non collectif :

- Prestations de collecte et traitement des eaux
- Prestations de branchements et raccordements au réseau

Divers :

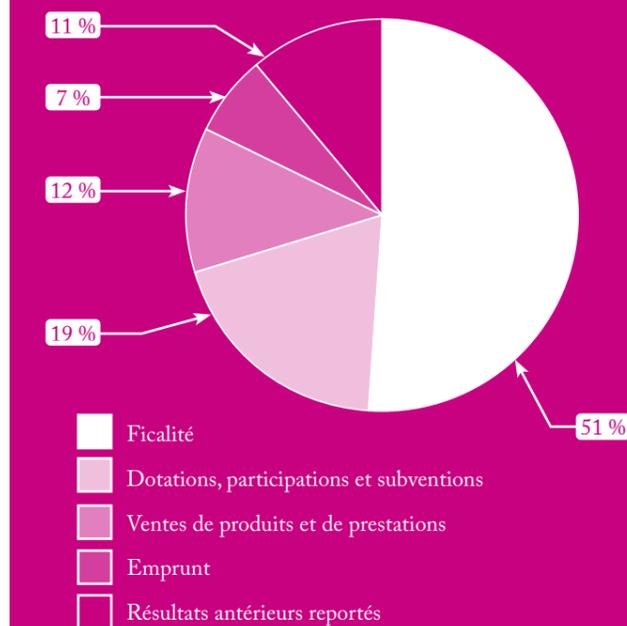
- Mise à disposition de personnel
- Locations
- AC négatives
- Remboursements de dommages
- Raccordements au réseau

L'emprunt : 15 M€

Les résultats antérieurs reportés : 24 M€



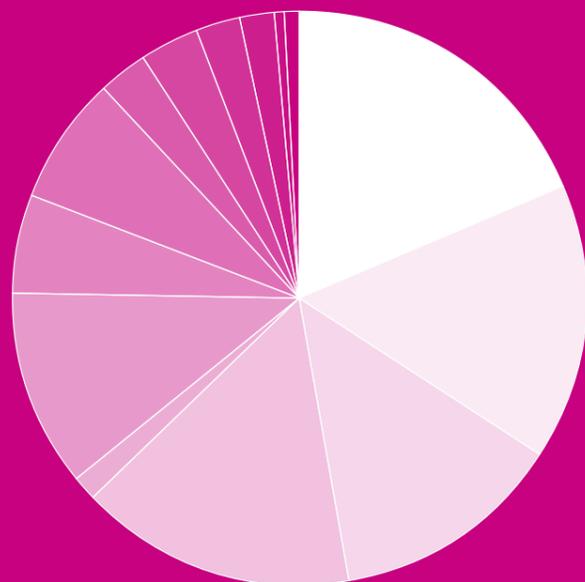
Répartition des ressources





Les coûts des prestations réalisées par secteur

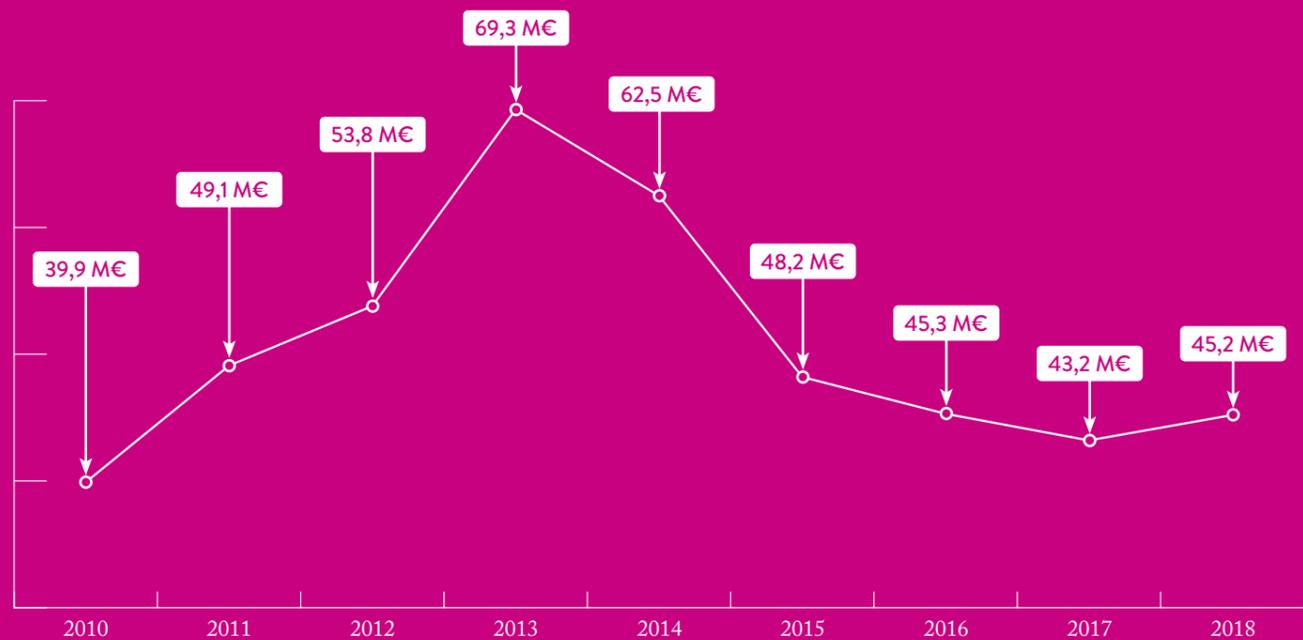
Palissy	0 M€
Aménagement urbain	1,1 M€
Préservation des milieux naturels et aménagements des eaux	1,4 M€
Grands équipements	2,9 M€
Gestion des eaux pluviales	3,7 M€
Interventions sociales (dont habitat , PLIE, mission locale, accueil des gens du voyage)	5,4 M€
Reversement au fonds national de garantie individuelle de ressources(FNGIR)	5,7 M€
Developpement économique et touristique	6,2 M€
Assainissement Collectif et non collectif	11,5 M€
Charges générales	14,3 M€
Remboursement de la dette tous budget	22 M€
Gestion des déchets ménagers	26,3 M€
Transports urbains	30,9 M€
Dotation aux communes membres	31,2 M€
Voirie	37,4 M€



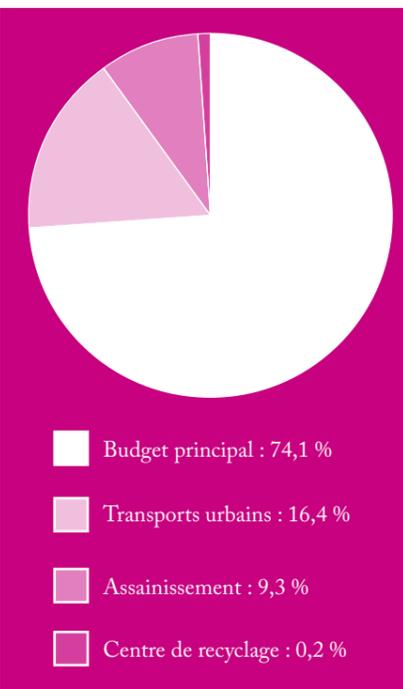
Plus spécifiquement, les dépenses d'investissement hors dette (dépenses d'équipement) se sont élevées à 45,2 M€



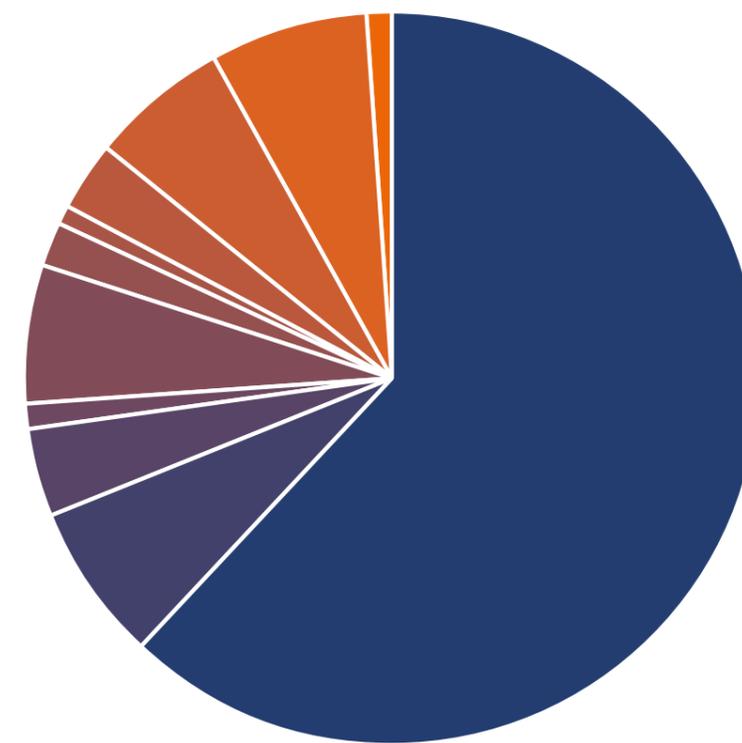
Les dépenses d'équipement



Répartitions des dépenses d'équipements 2018 par budget



33,5 M€ de dépenses d'équipement pour le budget principal



Répartitions des dépenses d'équipement par secteur d'activité



GÉRER LES GRANDS ÉQUIPEMENTS



Les chiffres clés

- 470 000 entrées
- 1 220 séances scolaires prises en charge par Limoges Métropole (59 000 € TTC)
- 6 clubs accueillis (Pôle espoirs « Ligue Nouvelle-Aquitaine Natation », Comité Départemental de Natation, ASPTT sections natation et waterpolo, CAPO, Comité Régional Handisport, Team Triathlon 87)
- 3 disciplines représentées (natation course, waterpolo, triathlon)

183 000 € TTC de prise en charge financière par Limoges Métropole

- Accueil du Championnat régulier de waterpolo (Femmes en ProA et hommes en N3) pour une prise en charge par LM 16 000 €
- 3 manifestations sportives accueillies (Matches qualificatifs aux Championnats d'Europe de water-polo du samedi 24 février 2018, Meeting Crazyswim - Limoges Métropole du samedi 12 au dimanche 13 mai 2018, Championnats régionaux d'été du 30 juin au 2 juillet 2018)



Budget primitif 2018

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	83 716 €	1 340 472 €
Investissement	1 390 000 €	278 605 €



Le centre aquatique l'Aquapolis

Les objectifs d'exploitation sont :

- Participer à un rééquilibrage sectoriel pour répondre à la demande des écoles primaires et des établissements secondaires situés sur le territoire communautaire,
- Satisfaire les besoins des habitants du territoire allant de la petite enfance aux seniors en passant par les familles, pour l'apprentissage et la pratique de la natation ainsi que pour offrir des activités aquatiques centrées sur la santé, le loisir et la remise en forme,
- Disposer d'un équipement aquatique normalisé pour l'entraînement et l'excellence sportive permettant l'organisation ponctuelle de manifestations sportives de niveau national.



Les faits marquants

Anticiper le renouvellement de la DSP

La DSP confiée par Limoges Métropole (affermage) arrivera à son terme en janvier 2020.

Le renouvellement de ce type de contrat nécessite une procédure longue qui se déroule en deux temps. Le premier temps permet de sélectionner des candidats au regard des garanties apportées pour assurer la gestion d'un tel équipement. Le second consiste à organiser différents tours de négociation successifs afin d'obtenir des offres finales les plus économiquement intéressantes et proposant les meilleurs projets de gestion pour cet équipement phare. Limoges Métropole sera alors en mesure de faire un choix de concessionnaire pour une nouvelle période de 5 ans.

Aussi, dès 2018, Limoges Métropole a commencé à travailler sur les futures modalités de gestion et d'exploitation de l'équipement.



Les chiffres clés

- 4 500 places assises
- 6 000 places assis / debout
- 1 500 places de parking
- Fréquentation 2018 : 85 006 visiteurs
- Nombre de spectacles: 34
- Nombre de manifestations privées : 11 événements économiques et 5 locations de l'espace VIP
- 47 jours d'occupation pour des manifestations
- Manifestations au Zénith soutenues par Limoges Métropole : Les Assises de l'Economie "Now" - le 28 juin 2018 - 14 185,87 € • 50 ans de l'Université de Limoges - le 25 octobre 2018 - 21 508,94 € • Tremplin Jeunes en Scène - saison 3 - le 24 novembre - 10 200 €



Le Zénith

Limoges Métropole a confié à la société S-PASS la gestion et l'exploitation du Zénith, dans le cadre d'une DSP. Le contrat d'affermage couvre la période allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2021, soit 8 ans.



Les faits marquants

Jeunes en scène 2018

Tremplin musical organisé par Limoges Métropole et le Zénith.

Pour la troisième édition, un jury d'expert a sélectionné 4 groupes directement qualifiés pour la finale du 24 novembre au Zénith Limoges Métropole. 8 autres groupes avaient également été présélectionnés et soumis aux votes des internautes du 5 au 15 octobre.

Les candidats étaient issus de toute la grande région Nouvelle Aquitaine. C'est un duo venu d'Hendaye « Offshorespirit » qui l'a emporté et qui partira donc en tournée dans les festivals ou scènes de la Nouvelle-Aquitaine.

En plus de ces artistes, Jérémy Frérot et Nazim étaient les parrains de cette édition et se sont également produits sur scène.



Données financières

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	84 000 €	224 000 €
Investissement	25 880 €	209 000 €





Le Vélodrome

Le vélodrome « Raymond Poulidor » de Limoges Métropole vient compléter le parc d'équipements sportifs communautaires, déjà initié avec le centre aquatique L'Aquapolis, mais également le maillage territorial puisqu'il s'agit seulement du 6ème équipement de ce type couvert à l'échelle nationale. La Fédération Française de Cyclisme a été associée à la conception et la réalisation du vélodrome afin de s'assurer de l'homologation de l'équipement pour l'organisation de compétitions nationales.

Les objectifs d'exploitation

- Promouvoir l'équipement et affirmer sa place sur le territoire régional et national,
- Proposer aux clubs l'équipement attendu permettant le développement de la discipline par une pluralité d'acteurs,
- Permettre l'apprentissage de la piste au jeune public,
- Permettre à tout type de public de découvrir l'équipement et l'activité.



Les chiffres clés

- **1 piste de format olympique** 250 mètres de long / 7 mètres de large,
- **1 piste d'échauffement** de 125 mètres de long / 4 mètres de large,
- **Des locaux mutualisés avec le gymnase municipal** de Bonnac la Côte (dont un local de stockage pour le matériel et un atelier de mécanique),
- **Une homologation de niveau 4** permettant d'accueillir des compétitions de niveau national,
- **102 jours d'ouverture,**
- **1 208 visiteurs,**
- **1 manifestation.**



Les faits marquants

Après une ouverture aux pratiquants de juin 2017 à juillet 2018, le site a été fermé pour permettre la pose du dôme gonflable (8 000 m² de toile) et optimiser ainsi l'utilisation de l'équipement.

Il s'agit d'une double toile tendue et maintenue sous pression d'air (en lieu et place d'une structure classique dite « en dur »). Ce système repose sur l'étanchéité de la membrane et sur une pression minimale de 250 Pa qui assure une bonne stabilité dans toutes les conditions météorologiques.

Le dôme gonflable du vélodrome Raymond Poulidor de Limoges Métropole sera ainsi le plus grand de France en superficie et sur la centaine de vélodrome existants, ce sera le 6ème à être totalement couvert (avec Bordeaux, Bourges, INSEP, Saint Quentin, Roubaix et Grenoble).



Les chiffres clés

300 heures en insertion professionnelle prévues pour les travaux de couverture avec notamment deux lots (carrelage faïence et peinture) totalement réservés pour des heures en insertion.

337 heures réalisées au titre des lots gros œuvre et dôme, dépassant d'ores et déjà le nombre d'heures en insertion fixées initialement

Les co-financements obtenus pour la construction de l'équipement

Le montant global de la construction du vélodrome (piste et couverture) : **5 M€ HT environ**

- Financé par Limoges Métropole à hauteur de plus de 3,4 M€,
- Le Département de la Haute-Vienne : 200 060 €,
- La Région Nouvelle Aquitaine : 600 030 €,
- L'État via le Fonds National pour le Développement du Sport (FNDS) et le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) : 700 090 €,
- L'Union Européenne (Fonds Européen de Développement Régional - FEDER) : 188 000 €.



Budget primitif 2018

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	500 €	71 770 €
Investissement	100 000 €	2 686 500 €

Recettes	<div style="width: 10%; height: 10px; background-color: #e91e63;"></div>	Fonctionnement	<div style="width: 10%; height: 10px; background-color: #e91e63;"></div>
Dépenses	<div style="width: 90%; height: 10px; background-color: #e91e63;"></div>	Investissement	<div style="width: 90%; height: 10px; background-color: #e91e63;"></div>

Depuis 2016, la gestion de la contractualisation est centralisée au sein du Service Animation De la Contractualisation (SADC). Ce nouveau suivi, dédié et professionnalisé, a permis d'améliorer les pratiques existantes en matière de contractualisation, voire d'en développer de nouvelles :

- Négociation privilégiée des contrats de territoires avec les partenaires financiers,
- Recherche active de co-financements en adéquation directe avec les projets de l'EPCI,

- Création d'une porte d'entrée unique pour les co-financeurs avec identification d'un interlocuteur référent privilégié,
- Optimisation du suivi des caducités pour les subventions acquises et du suivi / évaluation des dispositifs grâce à une vision globale des subventions perçues (hors FSE).

En parallèle, le rattachement de ces responsabilités au sein du SADC permet aux directions opérationnelles de se recentrer sur leurs missions liées au « métier ».



Les faits marquants

L'adoption du contrat de solidarité et d'attractivité

Une nouvelle contractualisation, dite « contrat de solidarité et d'attractivité », est envisagée entre Limoges Métropole, la Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN) et la Région Nouvelle Aquitaine. La région a opté pour un dispositif d'une durée de 3 ans (2018/2021), et se propose d'accompagner notamment 4 projets phares :

- La réhabilitation globale du bâtiment central d'ESTER technopole, fleuron et vitrine du développement économique communautaire,
- La réhabilitation et la redynamisation des Halles centrales de Limoges s'inscrivant dans le programme de revitalisation du centre-ville,
- La création de la cité industrielle de la porcelaine, projet multi partenarial à vocation touristique, économique et technologique,
- La réhabilitation d'une friche industrielle du Palais sur Vienne en un centre novateur promouvant la culture et les sports urbains.



Les chiffres clés

- **19 733 315,51 €** : Montant total maximum des subventions nouvellement attribuées HT dont 13 521 354 € pour la modernisation de la STEP
- **1 484 364 €** pour l'agrandissement du centre de tri

- **1 000 000 €** pour le franchissement de l'A20
- **2 173 757,88 €** : Montant total encaissé HT (hors Fonds Social Européen / Tri Zéro Déchet Zéro Gaspi / Gens Du Voyage) dont 156 192,80 € d'avances remboursables

Limoges Métropole met à la disposition de ses services, élus ainsi que de ses communes membres, des compétences juridiques et marchés publics qualifiés.

282 notes ont été adressées en 2018 à la direction générale et aux services, émanant principalement des services juridique et patrimoine.

L'année 2018 a été fortement marquée par le passage en Communauté urbaine qui a mobilisé les agents sur les **questions juridiques** liées aux transferts de compétences.

La gestion et le suivi des dossiers d'assurances est assurée par Limoges Métropole (expertises, contentieux, etc.) dont le budget 2018 s'est élevé à 462 633 € :

- 5 dossiers dommages ouvrage sur les équipements réceptionnés (centre aquatique, etc.).
- 56 dossiers dommages aux biens (en baisse par rapport en 2017,



Les faits marquants

Des négociations foncières ont été engagées :

- Avec une vingtaine de propriétaires dans le cadre de la mise en œuvre du SDIAC (Schéma Directeur Intercommunal des aménagements cyclables) en vue d'acquiescer les emprises foncières nécessaires,
- Pour diverses parcelles de terrain dans le cadre de la mise en œuvre des mesures compensatoires suite à la création et à l'aménagement de grands équipements tel que l'Aquapolis, la voie de liaison Nord et le lotissement d'activités Grande Pièce à Limoges.

Les Achats et Marchés Publics :

116 procédures supérieures à 25 000 € ont été engagées donnant lieu à la conclusion de 223 marchés.

637 « petits achats » (inférieurs à 25 000 €) ont été conclus. Ces 860 marchés se répartissent comme tel :

- 246 marchés de fournitures,
- 480 marchés de services,



Les chiffres clés

- 7 actes d'acquisition, pour des projets comme l'agrandissement de la déchèterie de St Just le Martel, l'agrandissement du centre de recyclage, ou la création d'aires de retournement
- 8 actes de constitution de servitudes pour des réseaux d'assainissement
- 35 dossiers de DIA ont ainsi été instruits en 2018 : 26 à Limoges, 3 à Couzeix, 3 à Feytiat, 1 au Palais sur Vienne, 2 à Panazol

- pour rappel 77 dossiers),
- 84 dossiers risques automobiles (stable par rapport en 2017, pour rappel 84 dossiers),
- 117 dossiers responsabilités civiles (légère augmentation par rapport en 2017, pour rappel 104 dossiers).

Le renouvellement de 5 marchés d'assurances (flotte automobile, dommages aux biens, risques statutaires, responsabilité civile et, protection juridique et protection fonctionnelle des agents et des élus) a été le point fort de l'année.

Les négociations foncières, la rédaction des actes authentiques passés sous la forme administrative, la gestion des DIA (Déclaration d'intention d'aliéner), le suivi des demandes d'intégration de voies ou de d'espaces communs de lotissements dans le domaine public communal, la gestion locative, ainsi que des conseils divers aux services et aux communes en matière de foncier sont assurés par Limoges Métropole.

- 26 marchés de TIC,
- 40 marchés de prestations intellectuelles,
- 68 marchés de travaux.

FULL DEMAT depuis le 1er octobre 2018 : Dématérialisation totale des MP >25 000 € HT (passation ce jusqu'à la notification, avec signature électronique côté LM et opérateurs économiques) ;

Préfiguration du passage en Communauté Urbaine : reprise de tous les marchés et concessions conclus par les communes, au titre des compétences transférées, en exécution et en passation ;

Refonte de la nomenclature de Fournitures & Services et suppression du seuil interne de 90 000 € HT pour les F&S également ; et en parallèle édition d'un guide du sourcing et d'un guide de la négociation ;

Acquisition de l'outil e-Attestations, dédié à la vérification de la régularité fiscale et sociale des fournisseurs, pour l'attribution et le suivi d'exécution des marchés.



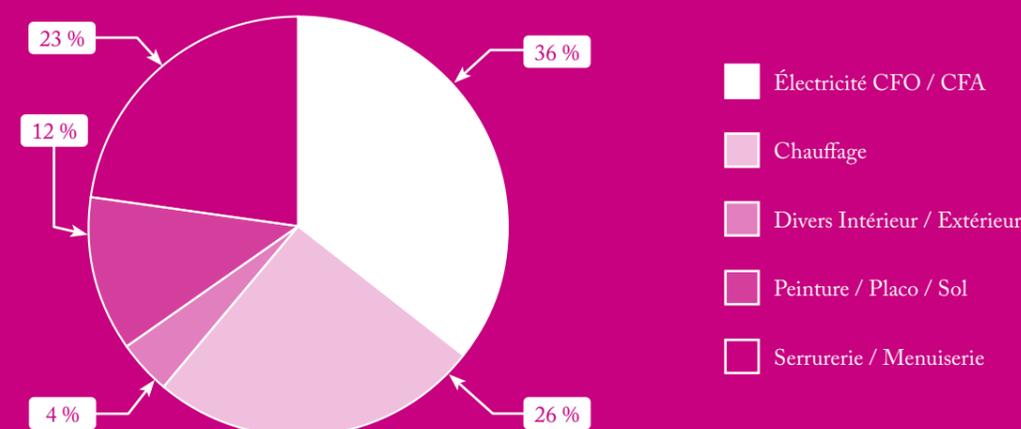
Gérer et entretenir le parc bâti existant de Limoges Métropole (66 000 m²).

- Zénith,
- Centre Aquatique Aquapolis,
- Siège de Limoges Métropole rue Bernard Palissy,
- 11 déchèteries,
- Centre de recyclage,
- 7 Aires d'accueil des gens du voyage,
- Bâtiments du parc d'activités Ester technopole,
- Locaux VLIM,
- Différents locaux des services techniques (Station de traitement des eaux usées, bâtiments de la Direction des Travaux et Infrastructures, de la Direction de l'Assainissement et des Espaces Naturels, de la Direction de la Propreté).

Ces opérations s'effectuent en régie ou par des prestations confiées à des entreprises spécialisées. 780 demandes d'interventions traitées (répartition des notes par domaine).



Répartitions des interventions par domaines pour 2018



Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise d'œuvre pour les constructions ou réhabilitations

Préparation (études préliminaires, audits, établissement de programmes et de cahiers des charges, etc.) des travaux d'envergure qui marqueront les années à venir, ainsi que par plusieurs réalisations de construction et d'amélioration parmi lesquelles :

- Création d'une nouvelle déchèterie Kennedy - coût du chantier : 1 810 000 € TTC (dont 580 000 € TTC études et travaux bâtiment) - Travaux débutés en février 2018, achevés au mois de mai 2019,
- Travaux d'aménagement de l'ancien local de La Poste, situé Rue de Nexon, destiné à la Direction de la Propreté : montant : 730 000 €. Travaux débutés en avril 2018, achevés au mois d'octobre 2018,
- Couverture du vélodrome : appui auprès de la DET sur la conduite technique et financière de l'opération. Début des travaux en mai 2018, pour un coût estimé à 1 900 000 € TTC (réception des travaux juin 2019),
- Construction d'un nouveau dépôt bus, partie bâtiment estimée à 1 200 000 € HT, programme technique élaboré par la DRT à partir du programme fonctionnel remis par la DTD, Rédaction du

programme technique différé à fin 2019.

Centraliser les achats et la gestion des stocks

- 1 837 496 € HT de commandes, tous budgets confondus (+15 % par rapport à 2017),
- 2415 commandes ont été passées (+40 %),
- 666 dotations des personnels en vêtements de travail.

Rationaliser la gestion du parc automobile - véhicules légers (163 VL).

- *Gestion de flotte* : Nombre de contrôles techniques : 82; Cout de maintenance et d'entretien : 128 556 € (-26,4 %); Coûts de carburant : 130 645€ (-4%); Coûts de gestion de flotte et honoraires : 24 268 € (-3,1%); Coût global : 283 469 € (-15,6%); Nombre de PV traités : 23 (-15%)
- *Achats de véhicules sur 2018* : 8 neufs (dont 2 zoé) pour 103 623 € TTC,
- *Bilan des sinistres sur les véhicules légers et utilitaires* : 44 sinistres dont 23 responsables.



Les faits marquants

Le Défi eco-watt : « compétition ludique » d'économie d'énergie inter-sites qui a pour objectif de sensibiliser les agents à leur impact sur les consommations énergétiques des services Limoges Métropole. Il permet à chacun de s'impliquer à un niveau personnel, en petit collectif (bureau) ou collectif étendu (service, direction, site) : réunion d'information des agents, sensibilisation à partir du guide ADEME des éco-gestes au bureau, mesure des températures et de l'éclairage des bureaux, des consommations annexes (PC, chargeurs, etc.), mise à disposition d'un vélo-watt sur chaque site pendant une semaine.

La cellule support technique et entretien ménager est chargée de missions logistiques diverses, au service de l'ensemble des directions de Limoges Métropole : navettes courrier, distribution d'informations aux riverains, mise en place de manifestations, manutentions diverses, déménagements, missions liées au courrier et au protocole (demandes émanant du cabinet, dont prestations de chauffeur), etc. Cette équipe est également chargée, en régie, de l'entretien ménager des sites de la rue de Nexon (Voirie, Propreté, Magasin) et du siège rue Bernard Palissy.

La cellule Energie, Fluides, Téléphonie et Télécommunications a vu la passation de nouveaux marchés de service (téléphonie), sous maîtrise d'ouvrage directe de Limoges Métropole, aboutissant début 2019 au **changement d'opérateur** sur les parties « mobile » (SFR) et « fixe - internet » (Bouygues). De nouveaux marchés également en matière de Gaz (ENI) et d'électricité (EDF/ENGIE)

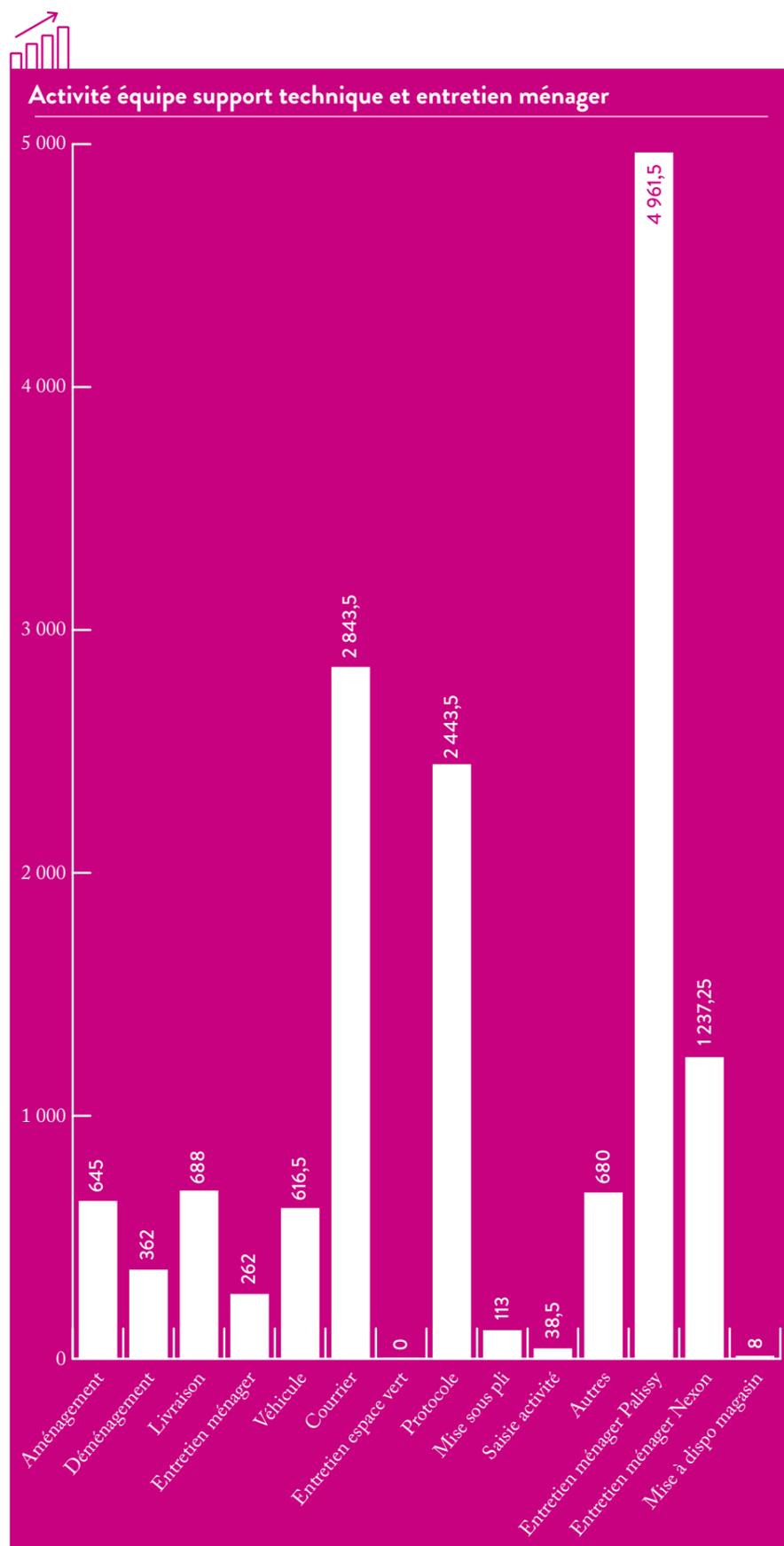
Le parc téléphonique c'est :

- 140 accès opérateurs,
- Plus de 500 lignes dont les lignes de secours ascenseurs, contrôles d'accès, alarme, etc.),
- 700 équipements (téléphones, fax),
- 10 équipements autocom avec notamment le système DATI du centre de recyclage, les baies de brassage dans les bâtiments, etc,
- 400 mobiles, dont 70 smartphones,
- 80 accès DATA mobiles pour les IPAD et les lignes techniques),
- La radiotéléphonie pour la DAEN et la viabilité hivernale, etc.

Les consommations toutes énergies confondues représentent 2 188 000 € TTC.

La cellule Gestion Technique, contrôles techniques des bâtiments, marchés a pour principales activités :

- La gestion des ventes réalisées de matériel d'occasion par LM. sur la plate-forme Agorastore : 137 146,27 € (13 000 € en 2017), aboutissant à une recette pour LM de 126 860,30 €; Pour la vente de 2 scooters, 2 transpalettes électriques, 1 aspiratrice, 1 camion, 28 bennes.
- La rédaction de divers marchés : vérification des extincteurs et organes de sécurité incendie, location de matériel, achat de mobilier, plateforme de courtage en ligne.



Limoges Métropole a fait le choix d'une stratégie de type « full infogérance » optée et conclue pour une période initiale de 3 ans avec la société Econocom. Ce marché concerne le parc de postes de travail propriété de l'EPCI, la proximité (support exploitation sur le site de l'EPCI au nombre de 3 ETP), l'exploitation totale du périmètre applicatif de Limoges Métropole et comprendra la mise en place d'un service de support aux utilisateurs sous forme de centre de services (CDS) à distance.

La DSI a notamment pour missions de :

- Préconiser une méthodologie projet ainsi qu'une vision transversale du service, qui permette des investissements optimisés et rationalisés pour un service conforme aux attentes du « client ». Intégrer dans tous les marchés un référentiel unique sur le chapitre de la maintenance et des composants SIG (fonctions, contenus, moyens d'exploitation, etc.) pour les métiers,
- Répondre aux besoins opérationnels de la Communauté d'Agglomération et être en mesure de proposer une offre de services adaptée et répondre aux exigences de service préalablement définies,
- Contribuer activement à la réflexion stratégique sur le fonctionnement et les évolutions du système d'information (SI) de Limoges Métropole en lien avec la DGS,
- Proposer et mettre en œuvre la politique et la stratégie du système d'information dans le domaine du traitement informatisé ou numérique de l'information relative aux activités de l'EPCI, à la recherche, l'acquisition, à la documentation, à la gestion et au bénéfice de toutes les composantes et services de l'EPCI,
- Garantir une vision transversale d'un SIG novateur en tant qu'outil opérationnel, stratégique et décisionnel (métier, grand public et partenaires),
- Conduire le plan d'évolution des SI LM dans le cadre des budgets acceptés et conformément aux changements technologiques décidés par la direction générale,
- Accélérer le processus de la transformation numérique de l'État (Dématisation, Télé service, Usagers, Inclusion, Big Data, Open Data, etc.),
- S'assurer du bon usage du SI par les directions métiers (Charte, RGS, RGAA, etc.).



Les faits marquants

La mise en place d'un environnement technique et organisationnel adapté, optimisé et dédié au service SIG en adéquation avec les missions qui lui ont été assignées.

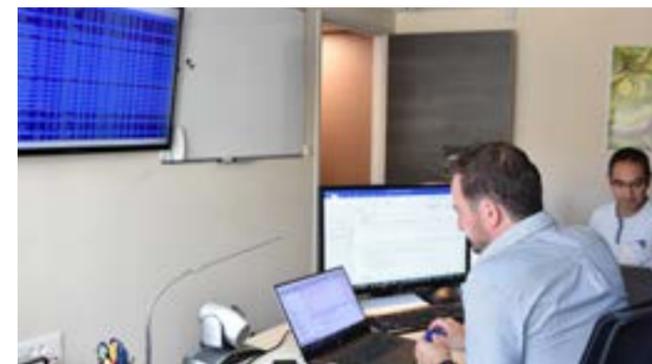
La refonte complète de l'environnement SIG de Limoges Métropole a permis au service de disposer d'un socle technique consolidé courant 2018. Ainsi la baisse significative des licences nommées vis-à-vis de la base de données Oracle en matière du SIG se rapproche de zéro grâce aux outils et applications développés par le service SIG (licences transférées sur base de données open source).

Etudes Urbanisation et développement numériques :

- Garantie de la stricte application du RGPD (règlement général pour la protection des données personnelles) sur l'ensemble des applications majeures présentes au sein de l'EPCI (ASTRE, SEDIT, ELISE, etc.),

- Rationalisation du parc d'impression de l'EPCI via un nouveau modèle économique « la Location »,
- Dématisation des Pièces jointes finances (assisté d'un AMO), dématérialisation de toute la chaîne des marchés, et du support d'entretien professionnel de fin d'année (logiciel INSER).

Labeo	Application de gestion des patrimoines bâti avec la DRT, elle permet d'assurer l'organisation, la planification et le suivi des travaux en cours et avenir sur l'ensemble du parc foncier et connaître la totalité du patrimoine bâti et non bâti de limoges métropole
DT-DICT	Application de gestion des émissions et réceptions de demande relative aux projets de travaux du domaine public. (Exploitants de réseaux sous terrains - Privé et Professionnel)
Inser	Application pour la DRH permettant la gestion des formations ainsi que les entretiens annuels de LM
Astre	Dématisation des PJ
Astre	Mise en place du module SEM (Suivi financier Etendu des Marchés) dans le cadre de l'obligation réglementaire de dématérialiser les procédures marchés au 1er Octobre 2018
Astre	Passage de la version majeur d'Astre GF (V7) avec la nouvelle version d'Alfresco (GED) sur une nouvelle infrastructure ainsi qu'une authentification liée à l'annuaire LDAP
Démat des marchés	Installation de la suite Dématis (Publication, signature, envoi des courriers aux non retenus, notification(E-Facteurs), publication de la non attribution, publication des données essentielles) pour respecter l'obligation réglementaire de la dématérialisation des marchés au 1er Octobre 2018
E-attestation	Application de contrôle et de suivi des éditeurs d'un point de vu juridique, fiscal et sociale
Transports scolaires	Etude pour la MEP d'une application de gestion (Inscription, paiement, renouvellement, etc.) et d'optimisation des tournées des cars et intégration de la mobilité (application tablette) de contrôle par les référents transports.
Kimoce PostgreSQL	Mise en place de la base de données PostgreSQL pour s'affranchir du mode de Licensing d'oracle et réduire les coûts
Flux Actes	Modification du flux d'envoi (Oxyad) et réception (Télios) des Actes vers la Préfecture avec la mise en place du DFS et de différents contrôles (Poids, documents, ordre, etc.)



Infrastructures Exploitation & Sécurité du système d'information :

- Renouvellement intégral du parc des ordinateurs via l'acquisition d'un parc homogène à 95 % sur une durée de cycle de vie à 5 ans avec un plan de renouvellement inclus. (77% du parc d'ordinateurs renouvelés en 2018 soient 689 postes),
- Convention RELIER et l'Université de Limoges et intégration du GIP, prévision d'aménagement fin 2018 début 2019, avec une

boucle locale fibre et location espace d'hébergement au sein de l'infra de l'Université de Limoges. Disposition d'intervention tripartite en cas de besoin via une procédure validée par les trois acteurs (LM/VDL/UL),

- Wifi grand public, professionnel et invité de LM (ESTER/PALISSY/NEXON) en mode autonome.



Les chiffres clés

- **24 applications développées** en production par le SIG (et 7 en cours)
- **18 applications livrées** par le service Etudes Urbanisation & Développements Numériques
- **544 utilisateurs** concernés par la rationalisation du parc d'impression, **55 copieurs, 8 traceurs, 7 imprimantes et 16 jours de déploiement**

Les infrastructures ci-dessus sont composées pour l'essentiel du Data Center de Castres pour l'hébergement compris dans le marché.

Elles sont complétées par les infrastructures systèmes fournies par la Ville de Limoges, la salle serveur de fortune pour le plan « B », du local de stockage DSI pour la baie matériels actifs et du local pour le traceur SIG pour l'installation du NAS qui assure les sauvegardes.

Un périmètre d'intervention du service Infrastructures Exploitation & Sécurité du système d'information) composé de :

Pilotage du suivi de la gestion des incidents et demandes (source Heat) :

- **689** postes de travail administratifs
- **80** serveurs de production
- **58** copieurs
- **135** imprimantes

Nombre d'incidents résolus en 2018 : 2 681

Nombre de demandes traitées en 2018 : 2 719

Le Wifi démutualisé, désimbriqué, sécurisé et personnalisé pour l'EPCI et ESTER

	Ester	Limoges Métropole
Nombre de comptes créés	285	33
Nombre de sessions	9072	1076
Nombre maximum de sessions simultanées	45	2
Volume de données entrant (Go)	228,8	9,8
Volume de données sortant (Go)	47,8	1,8



Données financières

Investissement		Fonctionnement	
Budget 2017	Budget prévisionnel 2018	Budget 2017	Budget prévisionnel 2018
1 803 150 €	1 331 000 €	2 016 000 €	1 996 150 €

Au sein de la direction du Cabinet et de la Communication, diverses missions sont exercées avec toutes, un objectif commun : valoriser les compétences et les actions de la Communauté d'agglomération mais également celles de ses élus et de ses agents qui œuvrent quotidiennement au développement du territoire communautaire.

Les missions du Cabinet du président

Suivi de l'agenda du président. Il accompagne le Président et les élus dans leurs missions quotidiennes : gestion des invitations, représentations et déplacements des élus communautaires, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire communautaire et rédaction des éléments nécessaires aux prises de parole des élus. En étroite collaboration avec le DGS et les services, le Cabinet prépare les réunions nécessitant la présence d'élus.

Organisation d'événements (inaugurations, visites de terrain, réunions publiques et la mise en place de stands lors d'événements dont l'EPCI est partenaire) et à ce titre, assure l'envoi et le suivi des invitations, s'assure de l'organisation protocolaire et de la mise en place de la logistique nécessaire.

Gestion des relations avec les médias, rédaction des communiqués et dossiers de presse, organisation des conférences de presse sur des thématiques précises, invitation des médias lors de visites sur le terrain en présence des élus.

Entretien de relations de qualité entre notre EPCI, ses partenaires et les habitants de notre intercommunalité (réponses aux courriers liés à l'action globale de l'intercommunalité).

Depuis 2016, le Cabinet assure aussi le suivi de la coopération décentralisée avec l'ICSO – Intercommunalité de Communes du Siné Occidental au Sénégal. Ces échanges visent à renforcer les capacités administratives et techniques de cette collectivité sénégalaise et à contribuer à son développement humain et environnemental.



Les faits marquants

Les conférences citoyennes en mai et juin 2018. Le Cabinet, en lien avec les services, a organisé un dialogue fructueux entre Limoges Métropole et ses habitants, au travers de 4 conférences citoyennes. Celles-ci ont été clôturées par la publication d'un carnet d'acteurs et par l'organisation d'une réunion de restitution le 7 novembre 2018. Plus de 500 citoyens ont participé à ces conférences.

L'évènement « NOW 2018 » le jeudi 28 juin 2018 a rassemblé au Zénith Limoges Métropole plus de 700 personnes, dont de nombreux acteurs économique du territoire, avec la participation de six intervenants d'envergure nationale et internationale.

La Métropolitaine, une balade à vélo familiale de 10 km, le dimanche 16 septembre 2018 au départ de L'Aquapolis qui a connu un franc succès avec plus de 300 participants.

Le tremplin musical « Jeunes en Scène, saison 3 », le samedi 24 novembre 2018, avec la participation de six groupes régionaux venus de toutes la région Nouvelle-Aquitaine et les concerts des artistes NAZIM et Jeremy FREROT au Zénith Limoges Métropole.





Les chiffres clés

- 200 événements organisés ou co-organisés sur le territoire communautaire,
- Une vingtaine de partenariats avec des clubs sportifs et pour différents événementiels dans les domaines de la culture, de l'économie et de la promotion du territoire,
- 150 dossiers et communiqués de presse, près de 200 demandes presse traitées,
- 200 discours et notes,
- 1 100 courriers traités.

Budget du Cabinet : 705 000 €

Communication externe

La communication d'un établissement de coopération intercommunale relève avant tout d'une mission de service public. Elle répond à l'ambition de rendre intelligible l'action politique par le biais des services mis en place pour œuvrer, au quotidien, à la qualité de vie des habitants mais aussi de veiller au rayonnement de Limoges Métropole. Le défi est ainsi d'allier information de proximité et attractivité territoriale.

Une communication efficiente se doit de reposer sur une complémentarité plurimédia. Celle de Limoges Métropole, en 2018, a enclenché un mouvement de modernisation au long cours afin de parvenir à une plus grande cohérence éditoriale reposant sur une articulation équilibrée entre information et promotion, entre journalisme territorial, communication digitale, affichage, supports divers et insertions publicitaires :

Le Magazine territorial Le Métropol (mensuel / 40 pages / 10 numéros par an / 118000 ex.) a pour objectif de favoriser une **information de proximité** auprès des habitants sur les services de Limoges Métropole (traduction de la politique communautaire), les initiatives et les acteurs du territoire, la vie des communes, etc. Diversité du traitement de l'information : dossier de fonds, interviews, brèves, etc.

En matière de **communication digitale**, une amorce d'approche éditoriale « cross-média » a été engagée.

- Début du travail de refonte du site Internet pour disposer d'un outil répondant aux codes actuels (épuration) et permettant un juste équilibre entre accès direct aux services et vitrine institutionnelle.
- Utilisation croissante et chartée Réseaux sociaux (Facebook et Twitter) : Manifestations en présence d'élus / Événements organisés par Limoges Métropole / services de la Communauté urbaine à destination des habitants / Offres d'emploi / Le Métropol et ses déclinaisons / Activités des établissements et des entités partenaires : Zénith / ESTER / L'Aquapolis / Office de tourisme intercommunal principalement, etc.

En matière de promotion, des campagnes de communication dédiées ont été créées et relayées par divers canaux complémentaires.

Affiches, flyers, insertions publicitaires, etc. Au total près de 150 réalisations permettant de promouvoir les actions, services et événements de Limoges Métropole à destination des habitants.

Budget service communication : 577 289,36 €



Le Métropol en 2018



+ Préparer le passage en Communauté urbaine



La transformation de Limoges Métropole en Communauté urbaine a nécessité une très forte mobilisation de la part de toutes les directions communautaires.

Des mois de travail conjoints entre les services de Limoges Métropole, ceux de la Ville de Limoges et des autres communes membres ont été menés tout au long de l'année 2018 dans le but de préparer cette échéance majeure dans un esprit de concertation et de coopération.

Un pilotage par la direction générale des services

En premier lieu, la Direction générale a procédé à la répartition, par DGA, des compétences recensées, en tenant compte des spécificités métier des directions qui leur était rattachées.

Des groupes de travail thématiques ont ensuite été mis en place afin d'assurer un suivi administratif et technique régulier et optimum.

Dans un second temps, ont été organisés des :

- Réunions techniques auxquelles les DGA étaient systématiquement associés ;
- Échanges avec les communes membres ;
- Groupes de travail thématiques organisés conjointement avec la Ville de Limoges ;
- Rencontres avec les partenaires extérieurs tels que les Syndicats de communes ;
- Temps d'échanges réguliers avec la Préfecture pour sécuriser juridiquement le passage en Communauté urbaine.

Des directions communautaires au cœur d'un riche travail collaboratif

Bien que le passage en Communauté urbaine ait nécessité la mobilisation du personnel de toutes les directions communautaires, sa mise en œuvre a eu des conséquences majeures sur l'intégralité des fonctions ressources de Limoges Métropole.

A ce titre, les directions mentionnées ci-après ont été directement impactées et ont dû mener un travail transversal très actif.

La **Direction des affaires juridiques et de la commande publique** a été fortement mobilisée sur ses trois domaines de compétences en procédant aux études juridiques, au recensement des besoins en matière de marchés publics et dans le cadre de l'inventaire patrimonial lié au transfert de compétences.

La **Direction des assemblées et des affaires communautaires** a organisé les instances communautaires qui ont entériné le passage en Communauté urbaine, notamment en supervisant les nombreuses délibérations y afférant.

La **Direction des finances** a veillé à maintenir les équilibres budgétaires liés au passage en Communauté urbaine en prenant en compte les nouvelles dépenses et les dotations supplémentaires.

La **Direction des ressources humaines** a procédé au transfert d'agents dans le cadre des compétences acquises et aux recrutements supplémentaires pour permettre aux directions communautaires de faire face à la charge de travail liée au passage en Communauté urbaine.

La **Direction des systèmes d'information** a procédé à l'inventaire et au suivi des besoins en informatique liés aux compétences transférées.

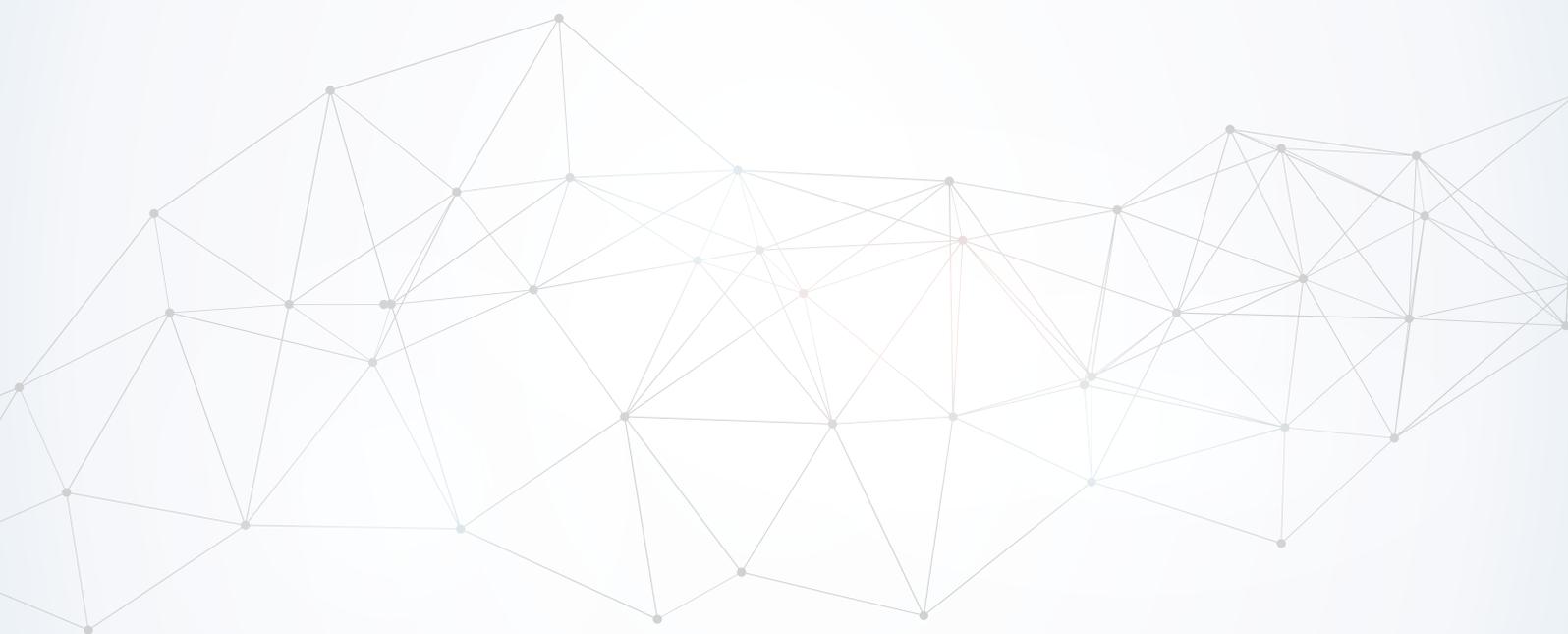
La **Direction des ressources techniques** a intégré le patrimoine bâti devant être transféré et a également mené un travail au niveau du magasin général.

Pour autant, le passage en Communauté urbaine ne s'est pas résumé à la seule intervention des directions ressources.

Compte-tenu du périmètre large des compétences transférées, bon nombre d'autres directions communautaires telles que la **Direction du cycle de l'eau**, la **Direction de la voirie**, la **Direction du développement économique** et la **Direction de l'habitat** ont, entre autres et sous la responsabilité des DGA concernés, largement contribué à la mise en œuvre de cette échéance majeure.

Enfin, la **Direction du Cabinet et de la communication** a assuré l'interface politique indispensable au bon déroulement du processus de passage en Communauté urbaine.

“ Se mobiliser pour faire émerger
de nouveaux projets ”



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Limoges métropole
19 Rue Bernard Palissy, 87000 Limoges
05 55 45 79 00
www.limoges-metropole.fr

Crédit photos : Limoges Métropole

